

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 3 mai 2018 - 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le trois mai, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 06 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOYER, CALVO, DUBOIS, HERNANDEZ, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN MM BAË, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, LOUZON, MARIN, PERROT, PETER et PILET
PROCURATIONS	Mme DE COUX a donné procuration à M. LOUZON Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme BOYER Mme MALET a donné procuration à Mme HERNANDEZ Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. BROUSSE a donné procuration à Mme CALVO M. CHOUARD a donné procuration à Mme VOISIN M. FRANCHINA a donné procuration à M. BAË M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. RIVIER a donné procuration à Mme LACOSTE M. SÉVERAC a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	Mme BOBO et KRIER, MM IBOS (excusé) et LORRAIN
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. BAË Jean-Philippe
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018 2 - Plan Local de Déplacement 3 - Convention d'objectifs pour l'association "Graines d'Artistes de Fonsorbes" 4 - Demande commune d'une subvention de projet des associations Avenir Fonsorbais Judo et Avenir Fonsorbais Aïkido Taiji Quan 5 - Demande d'une subvention de projet de l'association Avenir Fonsorbais Aïkido Taiji Quan 6 - Modification de la dérogation au travail du dimanche pour les commerces de détail pour l'année 2018 7 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales - projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2018-2019 8 - Extension des locaux loués sis chemin de Moundran 9 - Créations de postes - avancements de grade 10 - Créations de Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité 11 - Elections professionnelles 2018 12 - La Ronde de l'Isard - informations 13 - Le Muretain Agglo 14 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch 15 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 16 - Questions orales posées par les divers groupes 17 - Informations diverses

Date de la convocation : 26 avril 2018	Date d'affichage : 27 avril 2018
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 19 Votants : 29

Mme le Maire : M. Chouard est absent car il assiste à la réunion de présentation de la course cycliste la Ronde de l'Isard, à Toulouse.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. BAË Jean-Philippe du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Croisement de la RD 68 et de la RD 50
2. Ilots d'habitats dégradés route de Tarbes

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Projet immobilier sis 12 bis chemin Bénech
2. Dispositif voisins vigilants

Mme le Maire : ce dispositif ne s'appelle plus ainsi, il s'agit du dispositif "participation citoyenne".

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : oui :

- concernant tous les votes de mon groupe, je demanderais qu'il y ait le même intitulé, à savoir "ne participent pas au vote". Effectivement, sur le récapitulatif, il y a parfois "refus de vote" ou "ne participent pas au vote". Mon groupe avait demandé que ce soit précisé "ne participent pas au vote" pour que ce soit harmonisé.
- je pense qu'il faudrait vérifier l'installation des micros ...

Mme le Maire : ... non, ce n'est pas sûr M. Pilet parce que je vous rappelle qu'à certains moments je vous ai coupé la parole, j'ai coupé le micro volontairement. Donc, je ne suis pas sûre que ce soit lié au fonctionnement des micros.

M. Pilet : oui, la façon dont j'introduisais le propos était humoristique.

Mme le Maire : d'accord. Pour moi, c'est factuel.

M. Pilet : justement, c'est ce que je voulais signaler. Effectivement, j'ai eu plusieurs fois le micro coupé. Mais, les Elus de la Majorité ne l'ont pas eu, et il me semble que des propos qu'ils ont dits n'apparaissent pas, je pense à des interventions précises, à des intervenants. Donc, nous nous abstenons. Je viendrai, par acquis de conscience, écouter la bande car je trouve qu'il y a effectivement beaucoup de coupures, à des moments bien précis. Je ne vais pas aller plus loin, j'irai vérifier. En fonction de ce que j'entendrai, je ferai un autre commentaire.

Mme le Maire : je crois quand même que, lorsque vous avez souhaité vous exprimer, vous avez dit ce que vous aviez à dire. Le seul souci, c'est que vous répétez souvent ce que vous venez de dire pour nous faire bien comprendre des choses que nous avons déjà comprises. J'ai donc estimé qu'à un moment c'était suffisant, voilà les raisons pour lesquelles je vous ai coupé le micro, parce que le Conseil allait perdurer.

M. Pilet : je l'entends. Lorsque le micro est coupé, c'est bien mentionné lorsque cela me concerne, de ce côté-là, il n'y a pas de souci. Je parlais d'Elus de la Majorité, où parfois nous n'entendons pas au micro plusieurs propos. Ce sont ces propos-là qui me gênent, qui ont l'air de manquer. Mais j'irai écouter la bande.

Mme le Maire : la problématique c'est que si des choses sont exprimées hors micros, qu'il s'agisse de vous ou d'autres Elus, quels qu'ils soient, fatalement ils ne sont pas retranscrits puisqu'ils n'ont pas été enregistrés. Le système ne permet pas d'entendre, de comprendre ce qui a été dit. Mais il n'y a pas de problème, vous pouvez effectivement aller écouter la bande.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Aucune autre remarque n'étant soulevée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 29 mars 2018.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	2 (Mme Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

2 - PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT

Mme le Maire : je vous rappelle un peu comment cela s'est passé : en 2017, nous avons désigné le cabinet Egis pour nous accompagner dans la réflexion sur le futur Plan Local de Déplacement sur la commune. Il y a eu le temps du diagnostic, le temps des comités de pilotage auxquels ont participé les Elus de la Majorité et de l'Opposition, le temps de la réflexion avec les conseils de quartier avec la prise en compte de leurs souhaits ou de leurs critiques. Aujourd'hui, le dernier Comité de Pilotage a eu lieu deux ou trois semaines auparavant, où nous avons validé, avec l'ensemble des Elus présents, les actions qu'il était nécessaire de retenir, et nous avons défini un ordre de priorité.

Le Plan Local de Déplacement traite de tous les modes de déplacement : nous parlons de voitures, de cyclistes, de piétons. L'objectif est d'arriver à une ville apaisée, où peuvent cohabiter les différents modes de transports, à la fois sur des voies spécifiques mais également sur un espace de voirie partagée, avec une définition de zones à 30 km/h, et autres.

M. Tournier, ingénieur au cabinet ÉGIS, est présent, il va nous présenter le résultat de son travail, de nos réflexions. A la suite de cette présentation, nous pourrions débattre sur les priorités que nous avons conjointement définies lors de notre dernière réunion. M. Tournier, je vous cède la parole.

La présentation se déroule par vidéoprojection.

M. Tournier : merci Mme Siméon.

Bonsoir à toutes et à tous. Je me présente : Nicolas Tournier, du bureau d'étude ÉGIS. Nous avons accompagné effectivement la municipalité, sur la dernière année écoulée, sur l'élaboration de ce Plan Local de Déplacement. Ce soir, je vais faire la synthèse des propositions qui ont été retenues. Je vais essayer d'être à la fois assez précis, assez concis dans mes explications pour que vous reteniez vraiment l'essentiel de ce travail-là. Je vais refaire un petit point sur les objectifs de l'étude, revenir sur les enjeux du Plan Local de Déplacement, détailler en profondeur les propositions du plan d'action qui ont été retenues et, enfin, vous aurez la synthèse des actions et notamment la synthèse financière qui a permis de conclure ce Plan Local de Déplacement. En annexe du document, figurera la présentation des comptages mais je ne vais pas forcément le présenter ce soir.

Les objectifs du Plan Local de Déplacement

Rappelons un petit peu le contexte dans lequel s'inscrit ce Plan Local de Déplacement. Nous sommes sur une commune périurbaine de 12 000 habitants soumise à un fort trafic, avec une artère principale qui est la R.D. 632, qui connaît des trafics journaliers en heure de pointe du matin et du soir assez significatifs. Les derniers comptages qui ont pu être réalisés en décembre et janvier derniers ont confirmé le fait que nous étions sur des volumes assez importants, de l'ordre de 17 à 18 000 véhicules par jour, alors que les précédents comptages, qui dataient de quelques années, étaient de l'ordre de 13 à 14 000 véhicules par jour. Il y a donc eu une croissance manifeste de ces trafics. Face à ces augmentations de trafic motorisé, l'objectif était effectivement de travailler sur l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement qui englobe toutes les thématiques de la mobilité, bien sûr celles relatives aux réseaux de voirie avec les véhicules motorisés, mais également l'ensemble des modes actifs. On entend par "modes actifs" les piétons, les cyclistes. Et, également traiter la question du stationnement dans le cadre de ce Plan Local de Déplacement.

Les enjeux du Plan Local de Déplacement

Un enjeu fort du Plan Local de Déplacement était de canaliser ce trafic routier. Nous avons la RD 632 qui est la traversée principale de Fonsorbes, mais finalement nous n'avons pas d'accès alternatif Est-Ouest qui permette de "shunter" Fonsorbes, si je peux m'exprimer ainsi, nous sommes effectivement obligés de passer au cœur de Fonsorbes avec les nuisances que cela peut générer en terme de trafic, de nuisances de toutes sortes. L'objectif était donc de bien promouvoir l'ensemble des modes alternatifs à la voiture particulière, et notamment d'insister sur le développement de la sécurité dans l'utilisation du réseau de voirie. Nous avons travaillé sur un état des lieux, nous avons travaillé sur des propositions, et maintenant je vais vous présenter le programme d'action qui se décline en 4 thématiques :

- 1^{ère} thématique : la circulation routière et le réseau de voirie
- 2nde thématique : le stationnement
- 3^{ème} thématique : les modes actifs
- 4^{ème} thématique : les modes de mobilité alternative

avec au sein de chacune de ces thématiques des axes d'intervention, et au sein de ces axes d'intervention, des mesures concrètes que je vais vous détailler, vous décliner ce soir, en sachant que nous avons travaillé sur

deux horizons d'intervention : le court terme, c'est-à-dire des actions que l'on pouvait objectivement travailler avant 2020, et des actions à moyen et long terme, c'est-à-dire au-delà de 2020, pour lesquelles le niveau d'incertitude est plus fort. Il y a aussi un certain nombre d'études plus détaillées, poussées, à mener pour réaliser certaines de ces actions. Il faut bien rappeler que nous sommes sur une étude de portée stratégique, une étude amont. Nous ne sommes bien sûr pas en capacité de travailler de suite sur des choses opérationnelles à la suite de ce Plan Local de Déplacement. L'idée était de proposer un document cohérent qui permette de bien appréhender les fonctionnalités et aussi la composante circulation dans son ensemble de la ville de Fonsorbes.

A court terme, l'objectif était d'optimiser le plan de circulation et de limiter les impacts du trafic de transit, notamment en proposant certaines modifications de sens de circulation pour dévier certains flux qui n'ont pas lieu d'être sur certaines sections de voirie, qui ne sont pas forcément dimensionnées pour accueillir du transit ; nous y reviendrons par la suite.

Améliorer l'accessibilité des modes actifs : nous savons que nous avons un certain nombre de pôles générateurs de déplacement liés aux enfants avec des écoles, des collèges, des lycées, donc des pôles qui sont susceptibles de générer des déplacements à pied ou à vélo. Il y avait aussi un enjeu, dans le cadre de ce Plan Local de Déplacement, celui d'améliorer l'accessibilité en direction de ces pôles-là, dans un objectif d'apaiser la circulation, de réduire la vitesse, et d'améliorer effectivement le partage de la voirie ; nous le verrons notamment dans les propositions en matière de zones à 30 km/h que nous avons pu proposer.

L'optimisation des transports collectifs : nous savons que les transports collectifs ne sont pas une compétence de la commune. Nous avons un développement de l'offre qui s'est fait récemment avec une nouvelle ligne en direction de Muret. Il y a aussi un accompagnement à faire en lien avec ce développement de l'offre qui est étroitement lié avec la question des modes actifs et le fait d'améliorer l'accessibilité au point d'arrêt pour finalement susciter un développement de l'usage des transports collectifs.

Les mobilités alternatives : nous savons qu'avec le digital, les Smartphones, il y a un certain nombre d'applications, d'outils digitaux qui permettent finalement d'élargir le champ des mobilités alternatives avec le co-voiturage, l'auto-stop instantané, donc un certain nombre de mesures que nous avons détaillées dans le cadre de cette étude.

Les propositions

Avec deux orientations : à court terme, un objectif d'apaiser les traversées en centre-ville par la réduction du transit, par la canalisation du trafic de transit aussi, la réduction des nuisances et l'amélioration de l'attractivité du centre ville. A moyen terme, nous sommes plus sur un axe de renforcement du maillage. Nous savons que le maillage routier est relativement insuffisant au niveau de Fonsorbes, notamment pour des liaisons de grandes distances ; nous avons des routes départementales, la RD 632, la RD 68 route de Seysses/route de Fontenilles. Sortis de ces deux axes fondamentaux, nous sommes ensuite rapidement sur des voies de maillage inter quartiers ou des voies qui ne sont pas forcément en capacité pour recevoir du trafic de transit. Nous avons décliné ces propositions en 3 secteurs identifiés : le secteur centre ville-Boulbènes-Gare, le secteur Cantelauze-Béouzo-Vigné et le secteur Banayre-Cachac- Bénech, de façon à mieux appréhender effectivement la fonction de l'urbanisation de Fonsorbes telle qu'elle est actuellement constituée.

Dans les propositions, dans le document que nous avons pu formaliser avec la commune, l'idée était, sur chacun des thèmes, de décliner à la fois les principes, les objectifs, détailler les propositions dans les différents axes d'intervention, et ensuite de décliner aussi des mesures beaucoup plus spécifiques et des mesures opérationnelles que nous proposons à l'échelle du Plan Local de Déplacement.

Premier axe, ce n'est finalement pas un hasard si nous l'avons mis en premier, c'est la question de la requalification de la RD 632. Pourquoi ? Parce que nous sommes effectivement sur l'épine dorsale, l'axe névralgique qui constitue, sur 1 k 200 de traversée d'une grande agglomération, une artère qui est finalement utilisée par différents usages : trafic local, trafic de transit, stationnement riverain, stationnement pour les commerces et services ; elle est également utilisée par les piétons, est traversée par les poids lourds, les bus scolaires et les bus Tisséo. Donc, voilà tout un panel d'utilisateurs de cet axe-là, alors que nous nous trouvons face à une route départementale qui présente un caractère relativement dégradé, pas forcément valorisant, et qui ne suscite pas, notamment, les pratiques cyclables, les pratiques piétons. Donc, l'idée était de prolonger la voie verte, que nous avons en direction de Saint-Lys, sur la section Sud de la RD 632, entre le carrefour du chemin de Bénech et celui de la route de Fontenilles. C'est la section où nous avons le plus de place, où nous sommes le plus en capacité de travailler l'espace public, à la fois le maintien du stationnement longitudinal que vous avez via une coupe qui illustre bien ce projet-là, et qui permet aussi de maintenir les

deux sens de circulation sur la RD 632 ; nous sommes sur un axe à grande circulation qui ne permet pas de réductions trop importantes de la voie.

Sur la section Nord, c'est-à-dire au-delà du carrefour de la Gare/D 68, sur 650 mètres, nous avons une emprise beaucoup plus resserrée, avec des largeurs entre 13 m 50 et 15 mètres qui ne permettent pas la même configuration que vous avez vue précédemment, où nous étions sur 20 à 23 mètres de large, ce qui permettait de garantir une voie ouverte à double sens. Là, nous sommes contraints par l'espace, ce qui implique de réduire notamment la voie verte à une seule piste cyclable mono directionnelle, et du coup à dédoubler l'aménagement cyclable que nous avons précédemment à partir du carrefour de la RD 68/route de Fontenilles, de façon à dédoubler l'aménagement cyclable et permettre sur cette section Nord l'insertion de l'aménagement cyclable, mais que dans un seul sens. L'autre sens serait pris en charge par la rue de la Poste qui est parallèle à la RD 632 sur cette section-là. En complément de ce réaménagement, cette requalification s'accompagne d'une réappropriation de l'espace public, mais aussi de mesures de sécurisation, d'un traitement paysager, d'un retraitement de la surface du revêtement de la route, et également de la sécurisation, notamment au niveau des carrefours par l'insertion de plateaux surélevés à hauteur des trois carrefours stratégiques de la RD 632, de la route de Fontenilles, de l'avenue de la Gare, et également de celle avec le chemin Marial, plus au nord.

Le traitement du parvis de l'église était une proposition de notre part, mais elle n'a pas été retenue ; je n'y reviens donc pas plus en détail.

Ensuite, autres propositions qui concernaient la dimension circulatoire du secteur centre de Fonsorbes : Comme je l'ai évoqué précédemment, nous n'avons pas d'accès alternatif autre que la RD 632 ou que la rue de l'Eglise pour traverser Fonsorbes, nous impactons nécessairement des axes riverains, du stationnement longitudinal, riverain également, avec des trafics qui sont croissants comme nous avons pu le voir sur les comptages. La proposition était notamment de rouvrir, dans un premier temps, le chemin des Carrelasses à la circulation, de façon à diffuser le trafic par la rue des Jardins et à limiter aussi les traversées sur la rue de l'Eglise, au niveau du calvaire.

Mme le Maire : oui, cette proposition n'a pas été retenue. Mais, je vous laissais poursuivre votre présentation, pour intervenir ensuite sur ce que nous avons retenu dans le cadre du comité de pilotage, et, à priori, sur les échéances évoquées, quand il est question d'échéances parce qu'il y a des sujets comme celui-ci où il n'y a pas de notion d'échéance. Nous en reparlerons à la fin de votre présentation, si vous le voulez bien.

M. Tournier : bien sûr. Nous sommes bien sur les propositions ; effectivement, Mme Siméon, vous avez retenu un certain nombre de propositions, mais celles-ci n'en font pas forcément partie. Je vais tout de même détailler ce point-là parce que ce qui est intéressant, c'est notamment l'ouverture du chemin Jean Blanc à la circulation, dans un seul sens, comme vous le voyez sur le schéma. C'est-à-dire que nous ouvrons à la circulation le chemin de Fonrouge, le chemin Jean blanc qui, actuellement, ne sont pas circulés, comme vous le savez. Au niveau de la circulation : dans un sens unique de façon à diffuser le trafic depuis la route de Seysses vers la route de Plaisance. Après, il reste à déterminer quelle est la part des véhicules qui emprunteraient cet axe-là et la part des véhicules qui ne changeraient pas leur itinéraire, mais qui conserveraient l'itinéraire habituel via la RD 68. Mais l'objectif était de diffuser le trafic en utilisant le chemin Jean Blanc. La proposition du chemin des Carrelasses s'accompagnait aussi, nous le verrons par la suite, d'un aménagement cyclable sur ce chemin, d'où l'intérêt d'introduire la mise en sens unique de ce chemin de façon à en utiliser une partie pour les modes doux afin d'avoir une continuité avec l'aménagement que nous avons vu précédemment, entre la 632 et le chemin Jean Blanc, dont une partie serait dévolue aux modes actifs piétons et cycles. L'idée serait, dans une étape suivante, d'avoir le chemin des Carrelasses à sens unique, tout en gardant un aménagement permettant l'introduction de cyclistes et de piétons, alors qu'actuellement nous avons uniquement un espace trottoir de 1 m 40, 1 m 50 et 2 mètres qui ne sont pas utilisés. L'objectif est de se rapprocher cet espace-là pour assurer une continuité et pour aménager une vraie piste cyclable sur ce secteur-là.

Autre proposition sur cette thématique réseau/voirie, mais qui concerne des mesures sur un horizon plus lointain : l'aménagement de deux barreaux de raccordement en direction, notamment, de la Zone d'Activité, en prolongement des rues actuelles, les rues Saint-Joseph et des Bégonias. Pourquoi ? Parce que nous sommes sur des secteurs qui ne disposent pas de percée, c'est-à-dire de routes de trafic permettant de sortir par l'Ouest, nous sommes sur des secteurs qui inévitablement induisent une convergence du trafic vers la RD 632 ou vers la RD 68. L'objectif était de proposer des percées pour justement diffuser le trafic et favoriser un trafic moins concentré dans le cœur de ces quartiers de Bénech et du Banayre.

Autre mesure à plus long terme, en prévision de la création du contournement de Fontenilles : l'aménagement d'un rond-point en lien avec les percées que j'évoquais précédemment, de façon à mailler, nous sommes bien dans cette logique de renforcement du maillage du réseau routier, sur le secteur Ouest de

Fonsorbes. Mais l'objectif est bien d'assurer des connexions pour éviter de se retrouver sur des routes fortement circulées, notamment sur le chemin Bénech et aussi sur le secteur du Banayre.

Autre sujet proposé : l'aménagement d'un barreau de raccordement entre le chemin de Las Fious et la RD 82, sur une section de 200-250 mètres de long. L'idée est de permettre un soulagement du trafic du secteur du Trépadé. Nous savons notamment que le lotissement les 13 Vents, situé sur cette RD-là, est obligatoirement orienté en direction du Trépadé. La création de ce barreau de 250 mètres permettrait de s'affranchir de cette convergence inévitable vers le secteur du Trépadé. C'était effectivement l'objectif de soulager le secteur du Trépadé, qui est appelé à être un secteur en mutation dans les années à venir.

Dernier sujet évoqué, dont nous n'avons pas approfondi les conséquences : nous avons déterminé que l'itinéraire préférentiel passait plutôt par le Sud de la commune, plutôt que par le Nord. Pour ce contournement de la commune par le Sud, il convient de procéder à un certain nombre d'études : étude topographique, étude de relevé sur la détermination du foncier disponible sur ce barreau-là. Mais nous sommes sur un horizon 2030-2040-2050 ; il est intéressant de l'inscrire, notamment dans la perspective d'aménager le réseau voirie.

Mme le Maire : ce sera porté sans aucun doute par le Conseil Départemental, s'il existe encore à ce moment-là. Il est peu probable que la commune le porte, compte-tenu du fait que cela génèrera des travaux ailleurs que sur le territoire communal. Mais il est légitime que nous l'inscrivions auprès du Conseil Départemental pour qu'il lance éventuellement une réflexion sur une déviation potentielle.

M. Tournier : j'en termine avec ce premier thème. Nous n'avons pas vu l'intégralité de la proposition sur la RD 632, j'y reviendrais tout à l'heure dans le cadre de la déclinaison des propositions sur les modes actifs. C'est finalement le pilier de notre plan d'action parce que c'est, comme je l'ai dit précédemment, un axe fort qui mérite un réaménagement complet.

Les propositions en matière de stationnement sont pour le coup plus limitées parce que nous nous sommes aperçus, tout au long de la démarche du Plan Local de Déplacement, que nous avons des marges de manœuvre beaucoup plus réduites sur le stationnement, avec des possibilités d'aménagement de parkings très réduites. Donc, finalement, nous nous orientons vers deux actions principales qui concernent le renforcement de la mise en œuvre de la zone bleue sur la RD 632. Nous savons que sur la RD 632, sur les sections que nous avons vues précédemment, nous avons 60 places réparties, côtés Est et Ouest. L'idée est bien sûr de maintenir ce nombre de places de stationnement dans le futur aménagement, mais c'est aussi d'améliorer la rotation des véhicules sur l'utilisation de ces places aux abords de certains commerces. Nous avons bien déterminé entre 15 et 20 places qu'il faudrait mettre en zone bleue pour améliorer la rotation aux abords des commerces, des services que nous pouvons trouver près de la route de Tarbes. En terme d'offre de stationnements, nous sommes limités, nous n'avons effectivement pas de capacité d'espaces publics à aménager, si ce n'est celui du Parc des Lavois. C'est actuellement un espace plutôt délaissé, mais qui est à proximité du centre-ville. Il serait donc intéressant de le valoriser, il pourrait être une offre supplémentaire de stationnements d'environ 10 à 15 places, pour apporter des solutions de stationnement autres que celles que nous pouvons trouver sur la place du Trépadé ou sur la place Marius Turines.

Je reviens sur les modes actifs : nous étions finalement sur huit mesures spécifiques :

1^{ère} mesure : l'aménagement d'un itinéraire continu pour la traversée du centre ville de Fonsorbes. C'est en lien avec la requalification de la RD 632 que nous avons vue précédemment. L'idée est un itinéraire de type voie verte jusqu'au carrefour de la route de Fontenilles et ensuite de dédoubler l'aménagement au Nord, en utilisant le sens Nord-Sud de la RD 632 et dans le sens Sud-Nord pour utiliser la rue de l'Eglise. Et ensuite, d'avoir une continuité vers la rue de la Poste. Cet aménagement s'accompagne notamment d'une remise à niveau de la route de Bragot. Elle a dernièrement été réaménagée, mais nous avons pointé du doigt l'incohérence d'une limitation à 30 km/ heure sur cette route : nous sommes à la fois sur une route avec des ralentisseurs, et sur une route dont la limitation à 30 km/h n'est pas forcément en cohérence sur la continuité de l'axe. L'idée était donc de bien inscrire cet itinéraire comme une route en zone 30, au travers d'une matérialisation plus poussée.

2^{ème} mesure : la création d'une voie verte le long du Vidaillon (Riouvouet), sur l'axe important qui relie les deux pôles scolaires de la commune, Cantelauze et Béouzo. Nous savons que c'est le Vidaillon qui matérialise la continuité entre ces deux pôles scolaires. L'objectif dans le cadre du Plan Local de Déplacement était d'avoir une continuité cyclable le long de cet axe. Pour des raisons foncières, nous n'avons pas forcément la possibilité d'aménager en totalité la bordure immédiate de ce cours d'eau. Il était donc proposé d'utiliser des voies alternatives qui permettaient d'assurer une continuité le long de cet axe, mais qui impliquait à la fois le traitement en zone 30 de ces routes-là, c'est-à-dire rue du Riouvouet, chemin de la Naouzo de la Ferratéro et chemin Bélayre, avec l'introduction de sens uniques sur ces routes-là de façon à bien marquer le fait pour les automobilistes que nous étions également sur un axe circulé à vélo, matérialisé par un contresens cycles.

3^{ème} mesure : chemin Bénech. Il est actuellement très confortable pour les véhicules motorisés parce que nous avons des largeurs très importantes ; du coup, il n'est pas forcément sécurisant pour la pratique cyclable. L'objectif est de réaménager ce chemin en zone 30. Qu'entendons-nous par "réaménager en zone 30 ce chemin" ? C'est à la fois utiliser le stationnement potentiel, comme des chicanes, pour dévier le trafic, et éviter d'avoir cette rectitude de l'axe qui induit finalement des vitesses importantes sur le chemin Bénech, en dépit des ralentisseurs qu'il peut y avoir. Cet aménagement cyclable de part et d'autre de la chaussée permettrait donc d'avoir un espace dédié pour chacun des modes de déplacement.

4^{ème} mesure : l'aménagement du chemin Marial. Cet axe est utilisé pour du petit transit, nous y avons du stationnement sur trottoirs, trottoirs pas forcément bien revêtus. L'idée était de reprendre de façade à façade ce chemin, et d'y introduire des poches de stationnement, à droite et à gauche de la chaussée, de façon à créer cet effet de chicanes dont je parlais tout à l'heure, pour limiter la vitesse et restreindre l'aspect rectiligne de la voie. Nous proposons différents aménagements sur ce chemin Marial, notamment un aménagement qui pourrait être expérimenté sur Fonsorbes, celui du chaucidou. Qu'est-ce que le chaucidou ? C'est une voie centrale à chaussée banalisée : nous supprimons le marquage au sol en pointillés de part et d'autre de la chaussée, nous introduisons des bandes cyclables matérialisées par du marquage au sol de part et d'autre de la chaussée, et nous conservons bien sûr le double sens de circulation pour les véhicules motorisés. Nous sommes vraiment sur une proposition très singulière. L'idée n'est pas de généraliser ce dispositif à l'ensemble des rues, bien sûr, mais c'est de le limiter à certaines rues aptes à recevoir cet aménagement-là. Le chemin Marial en fait partie parce que son trafic est mesuré, assez limité. Vous en avez une illustration sur la commune de Roquettes qui, il n'y a pas plus d'un an, a mis en place ce type de dispositif pour la traversée du centre-ville, accompagné d'une réglementation en zone 30 pour bien sûr se prémunir des risques de vitesse excessive.

5^{ème} mesure : l'aménagement d'un itinéraire pour les cyclistes en direction de la base de loisirs de Bidot. Effectivement, cette base de loisirs, distante de 2 ou 3 kilomètres de Fonsorbes, est pour l'instant dépourvue d'accessibilité cyclable. L'idée était d'aménager une voie verte sur une partie de la route de Seysses, sur une longueur de 800 mètres en bordure du camp militaire. Ensuite, recourir à un itinéraire à partager, de type vélo-route sur une section de 3-4 kilomètres, qui permettrait, à travers un cheminement sur des chemins existants, de rejoindre la zone de Bidot depuis Fonsorbes, via la route de Seysses et le carrefour du chemin de Picotalent. Ce projet est en partie placé auprès du Muretain Agglo, notamment pour la section de la route de Seysses, sur les 800 mètres. Nous sommes sur un aménagement dédié en bordure de la route départementale.

Mme le Maire : nous sommes sur les 800 mètres avant la Rose de France.

M. Tournier :

6^{ème} mesure : installation des panneaux de jalonnement. Nous savons que nous avons, en terme de signalisation, de fortes marges de développement, notamment en terme de temps de parcours qui permet, pour l'usager lambda, de savoir à quelle distance, à quel temps de parcours, à quelle durée de trajet il se situe de tel ou tel axe. L'objectif était d'implanter un RIS, Relais Information Service, pour informer de la localisation du GR 86 situé sur la commune de Fontenilles. L'idée était effectivement, depuis le centre ville de Fonsorbes, de signaler la présence de ce GR 86 car je pense que certains habitants n'en ont pas forcément connaissance ; cela permettrait donc de l'utiliser.

7^{ème} mesure : définir les périmètres des quartiers à mettre en zone 30, zones de rencontre, aire piétonne, proches du cœur du centre ville : les lotissements, le chemin Canto-Laouzetto, le chemin Bénech, la route de Bragot, le chemin Marial. La zone de rencontre s'intéresse plus à des secteurs très localisés, notamment aux abords des écoles ; l'aire piétonne est plutôt dévolue à une aire ou à une place publique de type parvis de l'église ou autre. Cela permet de bien référencer en fonction du lieu le type d'aménagement qu'il convient de privilégier.

8^{ème} mesure : installation d'arceaux de stationnement pour le développement des services cyclables, pour lesquels il existe un panel relativement important de différents dispositifs. Cette action-là est aussi à mettre en lien avec l'action du Muretain Agglo dont nous n'avons pas parlé. Le Muretain Agglo a actuellement en charge le développement d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération qui doit permettre de planifier, sur les 2, 3, 4 prochaines années, des itinéraires cyclables, afin de privilégier les liaisons intercommunales et de développer des services dans chacune des communes. Nous sommes carrément sur ce sujet-là, où l'objectif est à la fois de proposer, sur certains secteurs dépourvus de stationnement, du mobilier permettant de stationner en toute sécurité, du stationnement adapté. Nous avons beaucoup recours aux râteliers, c'est-à-dire aux pince-roues qui ne sont pas forcément adaptés. Maintenant, nous sommes plus sur du mobilier de type arceau en U qui permet de stationner des vélos à assistance électrique, des vélos à grandes roues de type 29 pouces, ou autres. Nous sommes donc sur du mobilier qui permet d'être utilisé par un plus grand panel d'utilisateurs.

Enfin, j'en viens aux mobilités alternatives. Deux sujets sur ce thème-là : le développement d'un pédibus ou vélobus. Cela a déjà été mis en place je crois dans la commune il y a quelque temps. La difficulté est de faire perdurer dans le temps ce type de services parce que nous sommes sur la mobilisation de parents d'élèves, sur du bénévolat ; même si nous savons que cela a une forte utilité, que c'est très bien accueilli par les enfants. Nous sommes aussi conscients des limites du système, que c'est une implication quotidienne de certaines personnes, mais je pense que dans le cadre du Plan Local de Déplacement, nous ne pouvons pas faire l'économie d'en parler, du moins de le proposer.

Autre mesure, finalement complémentaire : la mise en place du covoiturage instantané, par le biais d'une installation de panneaux de type "Rézo Pouce". Qu'est-ce qu'est le Rézo Pouce ? C'est un système de covoiturage instantané, de type autostop organisé, qui permet aux personnes positionnées au niveau de ces points d'arrêt d'être prises en charge par un covoitureur qui utilise également ce dispositif-là. Je suis d'accord sur le fait que cela ne concerne finalement qu'une marge assez réduite d'utilisateurs, mais c'est également une mesure complémentaire qu'il faut développer parce que nous sommes clairement sur une utilisation mutualisée du véhicule, dans un contexte où nous sommes sur une commune où la plupart des ménages dispose de deux voitures. Nous sommes sur un sujet de mutualisation des véhicules, cela revêt donc toute sa légitimité de l'introduire dans le Plan Local de Déplacement.

Synthèse des actions

Je pense notamment à la synthèse financière dégagée à l'échelle de ce plan. Nous avons un récapitulatif des différentes mesures, que je ne vais pas forcément détailler les unes après les autres. Mais il faut bien rappeler que certains coûts sont très importants, notamment pour la requalification de la RD 632 car il faut reprendre la voie, tous les réseaux, le pluvial, l'assainissement. Cela implique effectivement de décaisser la chaussée sur 50 à 60 centimètres, de reprendre de façade à façade sur 500 mètres, si nous ne sommes pas trop ambitieux, à un kilomètre si nous sommes ambitieux, sur l'ensemble de la RD. Nous sommes de suite sur des enveloppes financières très importantes. Dans l'addition des coûts, c'est effectivement le poste de dépenses le plus significatif. Nous avons également des postes de dépenses significatifs concernant le réaménagement de rues, du chemin Bénech. Tous ces coûts ont été formulés sur la base de ratios au kilomètre, de ratios au mètre linéaire. Cela mérite des approfondissements, mais cela permet de donner un ordre d'idée en fonction du linéaire de voirie impactée, ou de tel ou tel service proposé.

J'en ai terminé, j'ai été assez rapide. Merci de votre écoute, je reste bien sûr à votre écoute si vous avez des questions.

Mme le Maire : merci de votre présentation, M. Tournier. Je pense qu'elle a été, je ne sais pas si nous pouvons la qualifier d'"exhaustive", mais elle recouvre effectivement l'ensemble des sujets sur lesquels nous vous avons demandé de travailler, sur lesquels vous nous avez apporté votre regard de professionnel.

Je voudrais juste revenir sur ce que nous avons défini lors du dernier comité de pilotage en terme de priorités. La priorité n° 1 est la requalification de la RD 632, il a été évident pour nous tous, compte-tenu de son état, qu'il était nécessaire de la reprendre. Cela fait longtemps que la route de Tarbes est dégradée, la nécessité de vouloir la transformer en "boulevard urbain" se fait sentir, c'est évident, avec ce que vous nous avez proposé, à savoir une possibilité d'une piste cyclable depuis Toulouse vers Saint-Lys sur la RD 632 et le retour (ou l'aller, selon le sens) par la rue de la Poste. La réflexion sur ce centre ville porte au-delà de la RD 632, c'est-à-dire en direction de la "zone apaisée" du centre ville, à savoir la rue des Ecoles, la rue de la Poste, le Trépadé ; tout cela entrera dans l'étude sur le cœur de ville. Seront donc intégrées bien entendu les réflexions portées par Egis sur le Plan Local de Déplacement.

Ce qui a été également évoqué comme étant nécessaire de traiter rapidement, à des coûts qui n'ont strictement rien à voir avec ceux de la route de Tarbes, c'est la prise en compte des vitesses relevées lors des comptages réalisés dans le courant de l'hiver, notamment sur les zones que nous allons qualifier de "zones rouges", à savoir des excès de vitesse conséquents. En l'occurrence, ils ont été repérés sur la route de Magne, après le chemin Saint-André, en direction de la route de Fontenilles, et également sur le chemin Marial, entre la route de Fontenilles et la Béouzo. Nous avons donc validé le fait de mettre des ralentisseurs sur ces deux routes pour essayer de casser un peu les vitesses excessives constatées.

La voie de transit entre Plaisance du Touch et la route de Lamasquère ne sera pas portée par la commune. Nous lançons une alerte auprès du Conseil Départemental sur la situation de notre commune, sur le risque de densification de la circulation au fil de l'urbanisation des communes urbaines que nous sommes, Fonsorbes, Saint-Lys, tout l'Ouest Toulousain. Nous allons donc l'interpeller sur ce sujet-là, cela a déjà été fait, mais nous allons lui en reparler. Ce que je vous dis-là est un peu dans le désordre, mais cela recoupe tout ce qui a été présenté.

Les arceaux de stationnement vélos : 25 ont d'ores et déjà été commandés.

La voie verte le long du Riouvouet pour assurer la connexion entre Cantelauze et la Béouzo : je vous rappelle que nous avons voté, lors du vote du budget, 40 000 € sur le Budget Primitif 2018. Nous allons donc demander, dans un premier temps, des devis pour la liaison entre l'école de la Béouzo et le chemin Marial, et, progressivement, l'étendre sur les années futures à l'ensemble du tracé jusqu'à la route de Fontenilles. Ensuite, nous lancerons l'étude sur l'aménagement d'un réseau cyclable structurant, sous la forme d'une zone 30 à Bénech, cela a été évoqué. De même pour l'aménagement du chemin Marial tel qu'il a été présenté. Nous étions perplexes sur les chaudières, nous étions plus me semble-t-il partis sur l'idée de chicanes, mais c'est à voir et à faire étudier par le service voirie du Muretain Agglo ou par le cabinet qui sera retenu.

Les panneaux de jalonnement du GR 86 : c'est lancé également.

L'aménagement de l'itinéraire cyclable confortable jusqu'à Bidot : cela a été évoqué, la première partie se fera courant juin me semble-t-il. Quant à la 2^{ème} partie, c'est toujours sous la bonne volonté de la DGA, que nous relançons régulièrement. Malheureusement, le bureau chargé de l'étude pyrotechnique est manifestement occupé par d'autres dossiers, notre piste cyclable n'est pas sa priorité. Nous pouvons comprendre qu'il ait d'autres soucis que celui-ci, qui est anecdotique, mais qui pour autant traîne maintenant depuis 4 ans. Effectivement, cela fait 4 ans que nous sommes Élus, et cela fait 4 ans que nous le sollicitons sur ce sujet-là.

La création de barreaux de raccordement : pour ce qui concerne la rue Saint-Joseph et la rue des Bégonias, il est bien évident que ce n'est pas aujourd'hui que cela se fera, dans le sens où cela ne s'envisagera que lorsqu'il y aura une urbanisation de ce quartier Marceri. Ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, nous, ou d'autres, en reparlerons en temps utile. Il en est de même pour ce qui concerne le rond-point sur la RD 37 puisque c'est une réflexion que nous devons avoir avec les communes de Fontenilles et de Saint-Lys. Le financement de ce rond-point ne sera pas porté par le Département, nous avons d'ores et déjà été prévenus, il sera porté par les trois communes. Il faudra donc que nous décidions ensemble de l'emplacement idéal de façon à ce qu'il desserve au mieux les secteurs concernés. Pour ces projets, leur réalisation n'est prévue que pour 2025-2030.

De même pour ce qui concerne l'aménagement de places de parking au niveau du Parc des Lavoires : ce n'est également pas prévu de suite, mais si nous pouvons le financer, nous l'étudierons. Quand on voit le coût que représentera la route de Tarbes, cela nous fera réfléchir sur tout le reste, sans aucun doute.

Les propositions d'Egis qui n'ont pas été retenues à ce jour : le traitement du parvis de l'église, le chemin Jean-Blanc et la réouverture du chemin des Carrelasses. Ce sera peut-être un jour à l'ordre du jour, mais ce n'est sûrement pas dans les années à venir, compte-tenu encore une fois des coûts en terme d'aménagement de voirie que cela demandera. Les priorités ne sont pas là, elles sont clairement sur la route de Tarbes.

Je ne sais pas si j'ai résumé, M. Pilet, M. Gaubert, Mme Dubois, je ne sais plus qui était présent des groupes d'Opposition lors du dernier comité de pilotage au cours duquel nous avons défini les priorités.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : lors du dernier comité de pilotage, je n'ai pas été convoqué, ce n'était donc pas moi.

Mme le Maire : vous n'avez pas été convoqué ?

M. Lalanne : non.

Mme le Maire : vous étiez là me semble-t-il, non ? C'était le dernier ... C'est Mme Dubois qui était présente. Il me semblait bien. Étaient convoqués à cette réunion, à la fois la commission urbanisme et le comité de pilotage. Nous avons essayé de viser large de façon à ce que nous soyons le plus nombreux possible pour échanger sur le sujet. Mais malheureusement tout le monde n'était pas là. Il me semble donc que cela correspond ...

M. Pilet : ... nous avons vu que le chemin de Bellevue sera intégré au cœur de ville ...

Mme le Maire : ... il sera effectivement intégré au cœur de ville.

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : nous avons également dit qu'il fallait une meilleure identification des zones 30.

Mme le Maire : oui, c'est effectivement avec un marquage au sol, mais éventuellement avec des pavés, des bandes rugueuses, des coussins berlinois, mais bien marquer dans un premier temps les zones 30 sur le centre ville, dans les zones apaisées, et se donner à terme les moyens de les élargir, au fil des années, au-delà du centre-ville.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Nous pourrions peut-être compléter, Mme Vitet, par ce que M. Tournier a dit lors de la réunion que nous avons eue cet après-midi à propos des pistes cyclables.

Mme Vitet : oui, je vais essayer de compléter, bien que je n'ai pas retranscrit la carte que nous avons faite cet après-midi. Nous avons donc eu une réunion au niveau de l'agglo avec M. Tournier : étaient présentes les communes de Saint-Lys, de Saiguède et de Bonrepos sur Aussonnelle.

Mme le Maire : ... cela a été découpé en trois secteurs, étaient donc invité pour une première réflexion le secteur Ouest, donc les six communes de l'ex CCRCSA (Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et Aussonnelle), Saint-Lys et Fonsorbes.

Mme Vitet : nous avons donc eu la possibilité de marquer tous les cheminements qui nous semblaient intéressants pour la commune. Par rapport à ces cheminements, nous avons travaillé avec les communes voisines, notamment Saint-Lys, avec qui nous avons parlé du long de l'Ayguebelle, nous avons parlé aussi des différentes possibilités pour rejoindre le point Linéo Plaisance en passant, soit par la RD 632, soit en prenant le chemin de Nébout. Nous avons également parlé de tous les liens Via Touch -Mme Siméon ne l'a pas baptisé "Via Garona", mais "Via Touch"-, car nous avons entrepris plusieurs démarches auprès du Conseil Départemental pour essayer d'explorer tous les chemins, d'exploiter, de tout argumenter pour désenclaver.

Nous avons aussi parlé de la voie express cyclable autour de Toulouse, de considérer les vélos sur deux pôles : le pôle "vélo en mode de transport" et le pôle "vélo en tant que loisir". Par rapport au loisir, nous avons aussi étudié les liens avec Bidot/Frouzins et Saint-Lys par le chemin de Cantegraille. Une demande a également été formulée pour la matérialisation de tous ces cheminements, qui ne sont marqués pour aucune commune. Il y a donc beaucoup de travail à faire par rapport à tout cela.

Par rapport au budget, 600 000 € sont prévus par an sur trois ans par le Département

Mme le Maire : ... la Région, Tisséo, le Muretain Agglo seront également financeurs, notamment pour tout ce qui est intercommunal, qui relève aussi d'intérêts communautaires. Tout cela sera donc étudié. De toute façon, comme nous serons aussi en partie co-financeurs pour ce qui concerne les déplacements dans la commune, il est bien évident que cela sera limité. Cet après-midi, nous étions dans le rêve, dans l'utopie, mais nous nous inscrirons dans la démarche telle qu'elle nous a été demandée par M. Tournier puisque Egis travaille pour le Muretain Agglo sur ce schéma de pistes cyclables. Au terme de la réflexion des trois secteurs Est, Centre et Ouest, des choix ont été faits. Je crois que l'Elue en charge de ce sujet au Muretain Agglo a bien entendu l'importance pour nous d'être reliés par une piste cyclable à Plaisance du Touch pour pouvoir aller jusqu'au Linéo 3. Il n'y a pas de doute sur le fait que pour elle c'est un élément important en terme de déplacements doux. Lors du comité de pilotage, qui aura lieu en juin pour une présentation en conférence des Maires, ou en Conseil Communautaire en juillet, j'ose espérer qu'un certain nombre de demandes formulées par les communes de Fonsorbes et Saint-Lys, puisque nous sommes dans une continuité en terme de déplacement, sera retenu. Toutes les communes de l'Ouest sont concernées par l'intérêt d'aller jusqu'à Plaisance du Touch.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Pilet : une précision sur le financement, parce que c'est ce qui posera problème. Si c'est le Muretain Agglo qui paie, c'est clair. Mais si les communes doivent participer, comment cela va-t-il se déterminer ? Car si j'ai bien compris, c'est l'étude d'un réseau ...

Mme le Maire : ... oui, mais cela dépend si c'est estimé être d'intérêt communautaire ; pour ce qui concerne notamment la liaison vers Plaisance du Touch, il s'agit d'intérêt communautaire puisque cela ne concerne pas que la commune de Fonsorbes. L'intérêt communautaire c'est aussi, par exemple, la piste cyclable Fonsorbes-Saint-Lys puisque nous avons en commun le lycée ; elle est d'intérêt communautaire puisque c'est un pôle important. C'est ainsi que ce sera identifié. Nous verrons au fil des discussions comment nous pouvons le faire valoir à ce titre-là, et voir ce que notre commune est en capacité de porter ou d'accompagner, et voir par qui nous serons accompagnés, et jusqu'à quel montant. Lorsque nous parlons d'une piste jusqu'à Plaisance du Touch, cela signifie qu'il faut que la commune de Fonsorbes soit capable de la faire depuis le rond-point François Mitterrand jusqu'au chemin de Nébout, éventuellement, car apparemment nous serions plus sur ce projet que sur le fait de la faire le long de la RD 632. Lorsque je dis "nous", ce n'est pas Fonsorbes, c'est une réflexion globale. Il semblerait que le Conseil Départemental soit plus à même de financer sur ce type de voie, qui serait définie comme étant une voie partagée véhicules/cyclistes, plutôt que de buser le long de la RD 632 pour un coût colossal. Il va donc falloir trouver les compromis qui satisfassent tout le monde, à un coût qui soit supportable par l'ensemble des collectivités concernées.

M. Lalanne : voie parallèle oui ; mais partagée, je ne suis pas personnellement prêt d'aller y faire du vélo.

Mme le Maire : de nombreuses personnes font d'ores et déjà du vélo sur des voies partagées, et pour autant arrivent à circuler. Il va falloir que les automobilistes comprennent qu'ils ne sont plus les rois de la route, les automobilistes ici et ailleurs doivent arriver à partager la voie.

M. Lalanne : j'entends bien. Mais je parle de cette voie particulière, de cette route particulière, où il y a une densité de circulation et une vitesse énormes et nous y mélangeons les vélos. Nous avons déjà eu des morts avec les deux-roues motorisés, nous aurons des morts avec les deux-roues non motorisés.

Mme le Maire : mais si nous avons le choix effectivement, nous avons tous envie que les cyclistes soient sur une voie sécurisée. Cela a un tel coût que je ne suis pas sûre que les collectivités soient en capacité de le porter. Mais dans l'absolu, ce serait effectivement l'idéal rêvé pour les cyclistes, il n'y a pas de doute.

M. Pilet : sur le sujet plus global du Plan local de Déplacement, je voudrais relativiser les vitesses. Tous les

comptages ont montré qu'il y avait des dépassements, on peut toujours les condamner, mais globalement la vitesse n'est pas excessive sur l'ensemble de la commune. Je crois qu'il est important chaque fois de le rappeler. La vitesse moyenne, suivant les rues, varie : 49 km/h, 32 km/h, le plus que j'ai trouvé c'est 59 km/h et avec des pointes à 80 km/h, mais qui sont marginales. Après, il faut toujours œuvrer pour la sécurité, mais ne pas être sur des fausses idées que ça roule à tout vent dans la commune.

Sur les éléments, c'est vrai qu'il y a eu tout un travail, avec de nombreuses commissions. Nous, nous sommes contents que le chemin Bénech fasse partie des axes à priorité, après la route de Tarbes qui est, je crois que tout le monde est d'accord, l'axe prioritaire. En terme de circulation, c'est un des endroits où il y en a le plus. Qu'il puisse y avoir des aménagements sur le chemin Bénech et que le déplacement de tout le monde puisse être facilité, cela nous paraît une bonne chose. Si nous avons à prioriser entre le chemin Marial et le chemin Bénech, puisqu'il faudra le faire et le financier, il nous paraît plus important le chemin Bénech, sans dénigrer l'autre.

Mme le Maire : M. Pilet, ne nous méprenons pas. Quand nous parlons d'aménagement du chemin Bénech, nous ne sommes pas dans une urbanisation du chemin Bénech jusqu'au bout, c'est-dire que nous ne sommes pas sur la création de trottoirs à partir du moment où il s'arrête jusqu'à l'extrémité de Bénech. Nous sommes juste sur une sécurisation pour limiter la vitesse. Au-delà, nous ne serons pas en capacité financière de le porter. Quand nous parlons de Bénech et de Marial, ce sont des aménagements que je qualifierai d'à minima.

M. Pilet : nous en avons parlé en commission, c'est aussi l'idée que ça ne s'arrête pas aujourd'hui, c'est un point d'étape. Nous parlons d'ouvrir le chemin Saint-Joseph, etc. C'est donc aussi se dire qu'à un moment donné il faudra concentrer des moyens, des moyens limités, nous le savons, nous n'allons pas y revenir, mais c'est de l'avoir en tête. Il nous paraît important d'accentuer là-dessus et que s'il y a des choix à faire après la route de Tarbes se serait le chemin Bénech sachant qu'il y aura des ouvertures à terme vers les Portes du Gers, nous verrons la réalité.

Sur le contournement Sud, cela paraît être une bonne chose, mais réfléchir aussi, même si nous connaissons tous les obstacles, c'est compliqué, sur le contournement Nord, de l'avoir aussi en tête parce que, nous l'avons vu lors des séances de travail, énormément de véhicules traversent toute la commune ; toutes les solutions pour éviter que ça passe au centre ville ne doivent pas être exclues, continuer à y travailler même si nous savons qu'il y a plein de difficultés, nous sommes bien d'accord.

Mme le Maire : pour le contournement Nord, ce qui est fort compliqué, c'est qu'il y a de nombreuses expropriations à prévoir, c'est urbanisé.

M. Pilet : je ne vous dis pas contournement, c'est faciliter. Je pense que dans tout le travail qui a été fait, c'est peut-être un des axes qui n'a pas été suffisamment développé. Si ça s'ouvre derrière les Portes du Gers, il y a peut-être des choses à creuser. Je sais que lors d'une réunion publique, des habitants avaient fait des propositions, nous n'en avons reparlé qu'une fois. Je sais que nous n'aurons pas une déviation, mais c'est voir comment faciliter aussi les déplacements, le contournement. Nous disons "contournement", mais c'est l'adapter en fonction des réalités. La chose qui nous paraît aussi importante de rappeler, puisque nous l'avions rappelé dès le début, c'est que nous étions très réservés, voire opposés à ce qu'il y ait une urbanisation au niveau du stade du Trépadé. Donc je le répète car nous l'avions dit dès le départ, car dans les séances de travail cela a été évoqué, sur ce point-là nous sommes en désaccord.

Après, j'avais une question qui n'avait rien à voir, mais nous avons dit que ce Conseil Municipal serait axé sur tout ce qui était points d'urbanisme, que nous évoquerions le PLU, le Règlement Local de Publicité. Je souhaite juste savoir pourquoi ce n'était pas à l'ordre du jour.

Mme le Maire : parce que nous ne sommes pas prêts sur la révision du PLU. Nous le présenterons donc lorsque nous le serons. Je ne suis pas sûre que nous soyons prêts pour celui du Conseil Municipal prévu à la fin du mois de mai. J'ose espérer que nous serons prêts pour la fin du mois de juin. Actuellement, nous sommes en train de reprendre un certain nombre de choses pour se prémunir de l'arrivée sur la commune d'aménageurs qui ont des idées en termes de densification. Il faut donc que nous trouvions les arguments pour nous y opposer.

M. Pilet : du coup, aurons-nous d'autres réunions de la commission urbanisme pour en parler ?

Mme le Maire : oui, sans doute.

M. Marin, 1^{er} Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : oui, effectivement nous en reparlerons. Mais il faudra que nous soyons prêts, à l'heure actuelle nous avons encore des points importants à trouver pour l'arrêt du PLU. Je voudrais rappeler quand même que lors de la dernière réunion du comité de pilotage et de la commission d'urbanisme, nous avons abordé le problème de l'aménagement à minima du chemin Bénech, pour la bonne et simple raison qu'il y a des travaux très importants de remise en état de l'assainissement et du pluvial sur le chemin de Bénech, et qu'il ne serait pas à l'heure actuelle concevable de réaliser des aménagements définitifs sur ce chemin alors que nous aurons à démonter la chaussée pour faire passer les réseaux.

M. Pilet : du coup, c'est peut-être l'occasion, puisque nous savons qu'il y aura ces travaux, de voir comment cela peut être aménagé.

M. Marin : le tout, c'est de pouvoir les financer ensemble.

M. Pilet : là-dessus, nous sommes d'accord.

Mme le Maire : nous tombons malheureusement toujours sur la problématique du budget.

Mme Vitet : je voulais juste ajouter ce que M. Tournier nous a dit cet après-midi : en fait, 2 véhicules sur 3 font des parcours entre 1 et 3 kilomètres en ville ... *S'adressant à M. Tournier* : c'est bien ce que vous nous avez dit lors de la présentation ?

M. Tournier : non, c'était plutôt : 50, 60 % environ des déplacements font moins de 3 kilomètres. Sur toute la totalité des déplacements que nous pouvons réaliser sur une commune de façon classique, plus d'un déplacement sur deux est inférieur à 3 kilomètres et rentre directement dans le giron des mobilités de type vélo effectivement.

Mme le Maire : c'est bien pour cela qu'il faut donner la priorité aux déplacements doux. Mais ce que je disais aussi, justement suite à cette réflexion-là, c'est que la problématique des Fonsorbais est que l'emploi n'est pas à Fonsorbes, l'emploi est ailleurs. Donc, pour aller travailler, ils ont évidemment besoin de leur voiture. Cela dit, pour amener et aller chercher leurs enfants à l'école, certains pourraient effectivement utiliser d'autres moyens que la voiture. Nous allons y arriver doucement, mais sûrement, nous n'avons de tout façon pas le choix.

M. Lalanne : restructurer, réaménager les axes principaux dont nous avons parlé, c'est une chose qu'il faut faire évidemment. Mais j'ai beaucoup de mal à voir l'impact des réaménagements proposés avec une baisse ou une augmentation de la fluidité des flux justement de circulation. Je trouve que nous parlons beaucoup d'aménagements, mais je ne vois pas l'impact par rapport à l'urbanisation qui est en train de se développer en plus, je ne vois pas l'impact ; sur l'augmentation oui, mais pas sur la diminution des flux de véhicules dans les traversées Nord-Sud/Est-Ouest, en particulier de transit sur Fonsorbes.

Mme le Maire : vous avez raison, effectivement, pour la bonne et simple raison qu'il n'y a pas d'alternatives. M. Tournier a commencé sa présentation ainsi, il y a des communes pour lesquelles il y a des solutions alternatives, nous le voyons à Plaisance du Touch où, effectivement, ils ont trouvé plusieurs solutions sur l'axe Est-Ouest, parce que les solutions existaient. Les solutions à Fonsorbes, malheureusement, nous ne les avons pas. L'épine dorsale est bien la RD 632. Ce qui a été proposé, les Carrelasses, Jean Blanc, aujourd'hui n'a pas été retenu. Nous avons très peu d'alternatives. Si vous avez des solutions à proposer que nous n'ayons pas vues, nous les prenons M. Lalanne, il n'y a pas de doute.

M. Lalanne : oui, je suis d'accord avec vous. Mais alors pourquoi faites-vous obstruction sur deux propositions, puisqu'il en reste deux, donc les Carrelasses et Jean-Blanc ? Pour Jean-Blanc, il ya un coût financier, je le conçois ...

Mme le Maire : ... pour les Carrelasses aussi ...

M. Lalanne : ... pour les Carrelasses, en termes de déviation d'une partie des flux qui viennent de l'Est vers le Sud, et dans les deux sens, pourrait être une solution, au moins à mettre à l'essai. Et je ne pense pas que cela représente un coût excessif, à priori.

Mme le Maire : il faut reprendre, selon le sens dans lequel nous emprunterions les Carrelasses, la sortie sur la rue de l'Eglise. Telle qu'elle est là, cela ne peut pas fonctionner. Le tourne à gauche, en venant de Plaisance du Touch, ne fonctionnerait pas bien. Il avait été évoqué le fait, et je crois que c'est vous qui aviez lancé l'idée, de reprendre autour du calvaire, avoir cette réflexion. Mais là aussi, cela veut dire qu'il faut des aménagements routiers. Et pour ces travaux, nous nous retrouvons sur des sommes importantes, il ne s'agit pas de quelques milliers d'euros ou dizaines de milliers d'euros. C'est un coût qui monte très vite, comme vous avez pu le voir au travers des chiffrages proposés par M. Tournier. Notre priorité est vraiment la route de Tarbes. Il me semble que si déjà nous arrivons à faire de la route de Tarbes un endroit plus pacifié que ce qu'il est, avec la possibilité de ne pas laisser le choix aux automobilistes, c'est-à-dire casser la vitesse route de Tarbes, nous laissons de l'espace pour les piétons et les cyclistes, cela serait déjà un moindre mal. Au-delà de la sortie des Carrelasses, il faut revoir sur le tracé des Carrelasses, qui n'est pas adapté avec un virage dangereux situé en bas, la sortie sur la rue des Jardins. Il ne s'agit pas simplement de se contenter de mettre de la peinture sur la rue.

M. Lalanne : de toute façon, je pense que lorsque les travaux de rénovation de la route de Tarbes débiteront, vous verrez que des flux parallèles se créeront d'autorité. Et là, il faudra peut-être mettre de la peinture et des panneaux.

Mme le Maire : cela ne fait pas de doute. Nous aviserons en temps utile, et verrons quelles sont les solutions. Peut-être qu'à ce moment-là la RD 37 aura été ouverte, peut-être que les Fonsorbais iront prendre la RD 37 pour aller trouver la 4 voies à côté de Fontenilles, les Fonsorbais, les Saint-Lysiens, et autres. Ils n'auront pas le choix de toute façon, il est sûr que la circulation sera fort compliquée dans Fonsorbes. Mais ce sera le prix

à payer pour arriver à avoir ce que je qualifie de "boulevard urbain" digne de ce nom.

M. Marin : je voudrais rappeler que le Baron Haussmann a employé des solutions radicales et qu'à l'époque ça circulait bien et que ça s'est compliqué par la suite. Ici, il nous faut un Baron Haussmann aussi. Les voies ne sont pas adaptées, nous n'avons que quelques routes qui débouchent et ensuite une multitude d'impasses. Les quartiers ne sont pas reliés entre eux, pour aller d'un côté à l'autre d'un quartier, il faut pratiquement faire le tour de Fonsorbes. Voilà le problème à l'heure actuelle de Fonsorbes, la voirie n'a pas été réalisée par des gens qui ont pensé au XXI^{ème} siècle.

M. Lalanne : je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais quand je vois les projets immobiliers intra-muros à Fonsorbes je crois que cela n'a pas été pensé non plus.

M. Marin : c'est bien pour cela que nous sommes en train d'étudier le PLU, de façon aussi à brider tout ça et à maîtriser cette urbanisation. Voilà une des grandes raisons du retard que nous avons sur l'arrêt du PLU à l'heure actuelle.

Mme le Maire : je vous rappelle que le PLU en question a été validé par nos prédécesseurs, et nous, nous avons été confrontés aux demandes des aménageurs : ils ont déposé des permis d'aménager ou des permis de construire pour des projets pour lesquels nous n'avions aucun argument à présenter pour nous y opposer, puisqu'ils étaient en conformité avec le PLU. Nous sommes d'accord sur le fait que des zones se sont densifiées, nous subissons aussi. Nous allons prendre le temps d'essayer de trouver des solutions, nous l'évoquerons peut-être tout à l'heure ; nous envisageons notamment d'étudier une notion que nous n'avions pas évoquée jusqu'à présent, qui est le coefficient de biotope. Il permet de définir, en fonction de la surface des parcelles, une certaine quantité de zones vertes ou de zones perméables. Il faut que nous trouvions des solutions pour éviter que la commune ne se retrouve dans la situation de Plaisance du Touch ou Tournefeuille.

Pouvons-nous clôturer sur le Plan Local de Déplacement, s'il vous plaît, afin que nous libérions M. Tournier ?

M. Pilet : dernière chose. Peut-être savoir quelle suite pour l'information au public.

Mme le Maire : il est prévu une réunion publique sur le Plan Local de Déplacement le jeudi 7 juin à 20 heures.

M. Tournier, merci beaucoup pour votre présentation, au plaisir de vous revoir au Muretain Agglo.

3 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ASSOCIATION "GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES" (délibération n° 2018-080)

Mme le Maire : ce dossier a été vu par la commission des finances la semaine dernière. Je vous rappelle que toutes les associations qui bénéficient d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ont l'obligation de signer une convention d'objectifs avec la commune. Le nouveau projet de convention a été soumis à la commission culture du 10 avril 2018, ainsi qu'à celle des finances du 26 avril 2018. Le projet de convention était annexé à la convocation.

Ont été données les différentes lignes concernant les objectifs qui sont parfaitement respectés par l'association Graines d'Artistes :

- poursuivre l'enseignement artistique, musique, danse et théâtre
- poursuivre le respect de la convention collective nationale de l'animation pour l'ensemble des salariés de l'association
- poursuivre l'obtention des validations d'acquis artistiques, si possible via des concours et examens régionaux ou nationaux
- permettre l'accès à la culture à tous en maintenant un niveau d'adhésions raisonnable
- participer à l'animation culturelle de la commune.

Avez-vous des remarques ?

Aucune remarque n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - DEMANDE COMMUNE D'UNE SUBVENTION DE PROJET DES ASSOCIATIONS AVENIR FONSORBAIS JUDO ET AVENIR FONSORBAIS AIKIDO TAIJI QUAN (délibération n° 2018-081)

Mme le Maire : les associations Avenir Fonsorbais Judo et Avenir Fonsorbais Aïkido Taïji Quan organiseront, le 26 mai 2018, une animation pour fêter les 20 ans du Dojo des Boulbènes.

Aussi, elles ont présenté une demande commune d'une subvention portant sur le montant total des dépenses, soit 2 250,00 €.

Cependant, le montant proposé au vote est de 500,00 € : 200,00 € pour le goûter des enfants et 300,00 € pour les structures gonflables. De plus, la Mairie prendra en charge tout ce qui concerne la communication de l'évènement, estimée à 200 €, incluse dans les 2 250,00 €.

Nous avons remarqué une demande de subvention pour la prise en charge du repas du soir, pour un montant de 700,00 €. Il me semble tout de même que, lorsqu'on participe à une animation dans une association, on peut participer financièrement au prix du repas que l'on mange. Comme l'a fait remarquer une Elue, nous demandons une participation aux personnes du 3^{ème} âge qui participent au repas de janvier. Elles participent financièrement, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas, dans les associations, une participation financière des acteurs.

En conséquence, afin d'aider ces deux associations à organiser cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal de leur verser une subvention de projet d'un montant de 500,00 €, ainsi répartie :

- Avenir Fonsorbais Judo : 250,00 €
- Avenir Fonsorbais Aïkido Taiji Quan : 250,00 €

Avec, la prise en charge de la communication.

Avez-vous des remarques ou des réflexions ?

M. Pilet : oui, et des questions. En commission des finances, j'avais fait part de quelques réserves, notamment sur le fait que c'était pour célébrer un bâtiment communal, un anniversaire, il me semblait donc important que ce soit fait conjointement entre les services de la municipalité et les associations sportives. Au final, j'en ai compris que cela ne s'était pas bien coordonné, ce que je regrette et que je trouve dommage. Je me suis renseigné. Si j'ai bien compris, une réunion a eu lieu le 1^{er} mars avec les représentants des associations, un représentant Élu, où il semblait que tout le monde était d'accord sur les modalités et autres. Après, il y eu visiblement "des incompréhensions" et finalement des résultats qui sont un peu contradictoires. Donc, je trouve dommage, même si j'ai bien compris que leur demande initiale de subvention était moindre. Je crois que j'ai vu un document où c'était 1 500,00 € ; il y a eu vraiment ce que je vais qualifier d'"incompréhension", je trouve dommage. Et surtout ...

Mme le Maire : ... je suis désolée, je ne vais pas pouvoir répondre à cela, M. Pilet, puisque malheureusement M. Chouard et M. Séverac sont absents. Je suppose que ce sont eux qui ont été en relation avec les associations en question, et il y a eu effectivement fort probablement un malentendu.

M. Pilet : parce que visiblement, de ce que j'en avais compris, tout le monde était d'accord lors de cette réunion, y compris sur les coûts etc, cela a entraîné ...

Mme le Maire : s'il a été évoqué lors de cette réunion le fait que les associations attendaient que la commune finance le repas, je pense que la réponse aurait de suite été donnée négative.

M. Pilet : il y avait différentes modalités, mais visiblement des réponses était attendues, mais je ne vais pas entrer dans le détail, il n'y a pas tous les atendants ...

Mme le Maire : ... le problème est qu'ils ne sont pas là ...

M. Pilet : ... il n'y a pas non plus les associations. Je regrette parce que c'est un bâtiment communal, nous le faisons pour d'autres. C'est quand même juste un équipement de qualité, utilisé par beaucoup de monde, repéré en dehors de la commune, et donc je crois que leur initiative me paraissait intéressante, je ne vais pas me répéter, je pense que cela aurait dû être fait de concert. Je trouve cela dommage.

Je voulais avoir des précisions sur la communication : est-ce que cela comprend, parce que si j'ai bien compris, l'idée est de faire des petites affiches, flyers, etc ...

Mme le Maire : oui, c'est-à-dire que la commune prendra tout cela en charge, l'intégralité de la communication.

M. Pilet : ils demandaient également la participation d'Elus pour cette célébration. Et là, je crois qu'ils n'ont pas de réponse à ce jour, cela faisait partie des ...

Mme le Maire : personnellement, je n'ai pas le souvenir d'avoir reçu une invitation. Mais il n'y a pas de doute sur le fait que des Élus seront présents, comme chaque fois qu'il y a des manifestations sur la commune. Nous nous arrangeons, les uns ou les autres, pour participer.

M. Pilet : je crois que c'est important, parce que ...

Mme le Maire : ... c'est important pour nous de participer aux animations organisées par les associations. Je vais au Dojo quasiment tous les ans pour leurs animations ; un Elu est présent, il n'y a pas de doute.

M. Pilet : donc je crois que c'est bien de leur signifier qu'il y aura quelqu'un. Après, sur le principe de ...

Mme le Maire : ... ce que vous dites là me laisse très perplexe parce que, classiquement, nous nous répartissons la tâche, le mercredi soir lors des bureaux municipaux, en fonction des animations qu'il y a sur la commune, de façon à ce que la Mairie soit représentée, bien entendu. Je suis très étonnée de ce que vous me dites là ...

M. Pilet : ... j'en suis rassuré, je suis content ... Et sur le principe de la subvention, même si j'aurais aimé qu'ils soient plus soutenus, il n'y a pas de problème sur l'idée de subventionner ce projet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de projet d'un montant de 500,00 € aux associations Avenir Fonsorbais Judo et Avenir Fonsorbais Aïkido Taijï Quan.

VOIE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET DE L'ASSOCIATION AVENIR FONSORBAIS AIKIDO TAIJÏ QUAN (délibération n° 2018-082)

Mme le Maire : l'association Avenir Fonsorbais Aïkido Taijï Quan organisera, le 27 mai 2018, la 20^{ème} fête Occitanie de Taijï Quan et Qi Gong. Aussi, elle a présenté une demande d'une subvention portant sur un montant de 500,00 €, sur un montant total de dépenses de 5 100,00 €. Cela veut dire que l'association, pour cette fête-là, est allée chercher des subventions ailleurs, ce qu'elle n'a pas fait pour les 20 ans du Dojo. Cela laisse perplexe.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 26 avril 2018. Je vous propose donc de valider ces 500,00 €.

M. Pilet : excusez-moi, je vais pinailler, mais je crois que ce n'est pas la même chose. Là, c'est le club qui organise quelque chose, ouvert à tout le monde, donc ils se donnent les moyens de réaliser. Fêter les 20 ans d'une installation de la commune, pour moi ce n'est pas la même chose, ce n'est pas sur le même niveau.

Mme le Maire : sur la précédente subvention, ce sont eux qui ont lancé l'idée, ce n'est pas une idée portée par la Mairie, c'est une idée portée par les deux associations.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de projet d'un montant de 500,00 € à l'association Avenir Fonsorbais Aïkido Taijï Quan.

VOIE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - MODIFICATION DE LA DÉROGATION AU TRAVAIL DU DIMANCHE POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2018 (délibération n° 2018-083)

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2017, une délibération a été approuvée concernant la dérogation au travail du dimanche pour les commerces de détail.

Cependant, le Conseil Départemental du Commerce demande une modification des jours concernés, à savoir :

- ouverture le dimanche 25 novembre 2018 suivant l'opération "Black Friday" en remplacement du dimanche 9 septembre 2018.

Pour rappel, les jours concernés par la délibération du 9 novembre 2017 sont les suivants :

- secteur du bricolage : 2 dimanches : 15 avril et 4 novembre 2018
Ces commerces sont dispensés de faire leur demande au Maire dans le cadre de la dérogation permanente de droit dont ils bénéficient - décret du 7 mars 2014, article R 3132-5 du Code du Travail
- autres secteurs du commerce de détail : 7 dimanches : 14 janvier (1^{er} dimanche des soldes d'hiver) - 1^{er} juillet (1^{er} dimanche des soldes d'été) - 9 septembre - 2 décembre - 9 décembre - 16 décembre - 23 décembre 2018

Il est donc proposé de modifier les jours concernés pour répondre à la demande du Conseil Départemental du Commerce. Ensuite, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo devra également donner un avis conforme, avant de prendre un arrêté municipal modificatif.

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Il s'agit d'une correction par rapport à ce qui avait été déjà acté.

M. Louzon : c'est aussi par ce que le "Black Friday" de l'année dernière, le premier, avait eu un grand succès. C'est donc à la demande des commerces.

M. Pilet : une explication : nous avons voté "contre" l'ouverture des magasins le dimanche, donc nous allons nous abstenir pour être dans cette logique.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la dérogation au travail du dimanche pour l'année 2018 selon les conditions ci-dessus précisées.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	2 (Mme Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

7 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - PROJET DE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (CLAS) 2018-2019 (délibérations n° 2018-084 et 2018-085)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) au titre de l'année 2018-2019.

Le projet de CLAS était annexé à la convocation. Il concerne 45 élèves des écoles élémentaires et 15 collégiens.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 26 avril 2018. La commission scolaire a communiqué par mails. Je vous ai envoyé le dossier, je n'ai pas eu de réponse, ni de questions auxquelles j'aurais répondu avec plaisir.

Les subventions espérées sont de 12 000 € par la CAF et de 2 240 € par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, soit un total de 14 240 €, sur un budget total de 70 000 € ; le montant restant à la charge de la commune est donc de 56 534 €.

Mme le Maire : c'est la commune qui porte effectivement la plus importante partie du financement. Avez-vous des questions ?

Le CLAS fonctionne bien, avec des familles, des enfants qui ont bien participé à l'opération "dis-moi dix mots" qui s'est déroulée il y a deux mois à peu près.

Mme Lacoste : qui étaient tout à l'heure au vernissage du "mai photographique".

Mme le Maire : nous essayons d'entraîner ces enfants-là vers la culture, vers la lecture et cela fonctionne plutôt bien.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du CLAS 2018-2019.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - EXTENSION DES LOCAUX LOUÉS SIS CHEMIN DE MOUNDRAN (délibération n° 2018-086)

M. Marin : nous avons vu, à plusieurs reprises en commission d'urbanisme, l'extension des locaux de l'entreprise LACIS, l'entreprise qui fait la pose de l'éclairage public, notamment au bénéfice du SDEHG, et qui connaît une très grande expansion. Ils commencent à travailler en dehors du département. Ils avaient commencé avec un effectif relativement peu important, une dizaine de personnes, et à l'heure actuelle ils ont plus que doubler leurs effectifs. Ils avaient donc besoin d'une extension des locaux. Nous l'avons étudiée et présentée en commission d'urbanisme. Nous avons réussi à avoir le chiffrage approximatif des travaux par l'architecte. Le plan de financement du projet, qui sera financé par voie d'emprunt, est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS
Maîtrise d'œuvre	9 500,00
Travaux	100 000,00
Contrôle technique	1 000,00
Coordination SPS	1 000,00
Déplacement de la clôture	7 500,00
TOTAL DEPENSES H.T.	119 000,00
EMPRUNT	119 000,00

Les surfaces des bâtiments sont les suivantes :

- surface bâtie existante : 257,50 m²
- surface de RDC : 186,24 m²

- surface de l'étage : 186,24 m²
 - sous-total d'extension : 372,48 €
 - pour une surface totale de 629,98 m²

Surfaces des parties extérieures :

- surface existante : 800 m²
 - sous-total d'extension : 799 m²
 - pour une surface totale de 1 599 m²

Le nouveau loyer proposé à l'entreprise LACIS, qu'elle a accepté, est de 2 800,00 € HT par mois, soit 33 600,00 € annuels. Le loyer mensuel actuel est de 1 426,81 € HC.

En conséquence, il est proposé de valider le projet d'extension des locaux loués par l'entreprise LACIS, et d'autoriser le dépôt du permis de construire.

Ce dossier a été examiné par la dernière commission des finances du 26 avril 2018.

Mme le Maire : si vous avez fait le calcul, les travaux seront remboursés dans trois ans. C'est donc plutôt une bonne affaire pour la commune, sachant qu'une réflexion a été faite avec l'architecte : à terme, si l'entreprise quittait la commune et nous rendait les locaux en question, il faudrait que la commune puisse éventuellement les diviser sans aucune difficulté de façon à mettre à disposition les locaux à deux entreprises différentes si nécessaire.

M. Gaubert : vous dites que les travaux seront amortis dans trois ans ?

Mme le Maire : oui. Si vous faites le calcul : 33 000 € X 3, nous sommes effectivement à 99 000 €.

M. Gaubert : personnellement, j'aurais calculé le delta entre l'ancien loyer et le nouveau loyer d'à peu près de 1 400 € ; l'amortissement n'est donc pas sur trois ans, mais sur six ans.

Mme le Maire : oui, nous pouvons également le voir ainsi. Mais c'est une opération intéressante pour la commune ; nous gardons une entreprise, qui nous aurait quittés parce qu'elle avait besoin d'une extension ...

M. Gaubert : ... c'est surtout le calcul qui m'a un peu interpellé.

Mme le Maire : d'accord.

M. Pilet : y aura-t-il un appel d'offres pour les travaux ?

M. Marin : bien entendu, compte-tenu du montant, il y aura effectivement un appel d'offres.

M. Pilet : du coup, une priorité pourra-t-elle être apportée pour les entreprises de Fonsorbes ?

Mme le Maire : les entreprises de Fonsorbes pourront y répondre.

M. Marin : déjà, il faut que nous trouvions une entreprise qui veuille bien travailler en juillet et août parce que nous souhaitons mettre les locaux à disposition en septembre ; cela fera donc beaucoup de contraintes.

M. Pilet : ce n'était pas ma question.

Mme le Maire : si effectivement une entreprise répond, et qu'elle respecte le cahier des charges tel qu'il aura été défini par le maître d'œuvre, bien entendu, oui.

M. Pilet : l'autre point : sur le plan qui nous a été présenté, le terrain d'extension va jusqu'au chemin qui doit être repris ?

M. Marin : pas tout à fait jusqu'au chemin, non.

M. Pilet : et oui, justement. Sur le plan, il le dépasse, alors que c'est la partie qui doit aller à la Halle au Tract. Le document que nous avons ne correspond pas à ce que nous avons voté précédemment puisque c'est la Halle au Tract ...

Le micro est coupé.

Mme le Maire : c'est moi peut-être, pardon.

M. Pilet : finalement, il va falloir revoir les micros je pense.

Mme le Maire : M. Pilet, effectivement, vous avez raison. Le chemin est sur le périmètre de la Halle au Tract. Il y a probablement une erreur sur le document que vous avez.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'extension des locaux sis chemin de Moundran loués à l'entreprise LACIS et d'autoriser le dépôt du permis de construire.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - CRÉATIONS DE POSTES - AVANCEMENTS DE GRADE (délibération n° 2018-087)

M. Lascret, Conseiller délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les dossiers relatifs aux Ressources Humaines ont été soumis à la commission du personnel du 23 avril 2018 et au Comité Technique du 2 mai 2018.

Dans le cadre des avancements de grade 2018, des critères de sélection ont été établis pour opérer un choix sur les possibilités d'avancement de grade, vu le trop grand nombre engendré par le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), la compatibilité avec le budget communal et les directives de l'État. Les critères qui ont été retenus :

- 1 : l'occupation d'un poste à responsabilité
- 2 : si l'agent est proche de la retraite et occupe son poste avec application
- 3 : l'ancienneté et l'application
- 4 : l'implication sur le poste, s'il reste des avancements à proposer

Aussi, il est proposé de créer les postes suivants, suite à la saisine de la CAP du 12 avril 2018 afin de pouvoir nommer ces agents à compter du 1^{er} juin 2018 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 17/35^{ème}
- 3 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 32/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste de brigadier chef principal à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{nde} classe à 28.5/35^{ème}
- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{nde} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'agent social principal 2^{nde} classe à 35/35^{ème}

Les anciens postes seront fermés en fin d'année lors de la mise à jour du tableau des effectifs.

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Ces dossiers ont été validés par les représentants syndicaux également, qui ont apprécié le fait que nous ayons travaillé sur ces avancements de grades avec des critères bien clairs.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - CRÉATIONS DE CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération n° 2018-088)

M. Lascret : il est proposé de créer les Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité suivants, et ce à compter du 1^{er} juin 2018 :

- 1 poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}, pour une durée de 3 mois, pour palier le remplacement d'un agent titulaire du service comptabilité
- 1 poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}, pour une durée de 6 mois, pour le secrétariat des services techniques pour le remplacement d'un agent. Le contrat de remplacement passé avec le Centre de Gestion 31 pour un agent non titulaire des services techniques, au poste de secrétaire, arrive à son terme. Il est judicieux d'attendre l'arrivée du nouveau Directeur des Services Techniques avant d'organiser ce poste. Aussi, en attendant, il est proposé de valider un poste d'Accroissement Temporaire d'Activité
- 2 postes d'adjoint technique à 26.5/35^{ème}, pour une durée de 6 mois, pour le service entretien. En effet, des contrats de prestations de service ont été signés avec Entraide et Partage d'une part, et la société Gimn's d'autre part, pour l'entretien des locaux de la maternelle du Trépadé et de certains bâtiments communaux. Le résultat produit par la société Gimn's n'est pas satisfaisant, le marché avec cette dernière se termine le 22 mai prochain. Il est donc proposé de créer 2 Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité pour l'école maternelle du Trépadé, le complexe sportif des Boulbènes, les salles de Bidot et la salle du Trépadé. L'entretien du gymnase de Cantelauze fera l'objet d'un contrat de prestation de service.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : sur les deux postes d'adjoint technique, et donc sur la reprise par la commune de la prestation du nettoyage des bâtiments publics : rappeler que c'est une décision qui avait été prise le 4 mai 2017, qu'à cette époque-là, sur ce que nous avons, nous, appelé "une privatisation", nous nous étions opposés, dénonçant des arguments en disant que la municipalité pouvait régler notamment les problèmes d'entretien des vestiaires, l'usure des personnes, etc. Nous disions que la commune pouvait gérer, et nous voyons bien que la commune peut gérer, et nous réinsistons sur la notion de service public, de la qualité du travail qui

peut être fait par le service public. En même temps, en soulignant les difficultés qui ont été surmontées, c'est aussi de se dire, puisque c'était aussi complexe, cela a entraîné des choses complexes, je pense notamment aux vestiaires du foot, et que cela a pu être géré, et donc c'est quand même une bonne chose, et qu'il n'y en avait pas besoin, puisque c'était un des arguments pour dire "on va externaliser". A ce sujet-là, nous avons aussi évoqué la question de l'usure et il me semble que nous avons évoqué la mécanisation et qu'il y ait des machines qui soient fournies pour les grandes surfaces à nettoyer. Donc, juste me dire si cela a été fait parce que je ne l'ai pas vu dans les achats.

Mme le Maire : c'était déjà le cas sur les grandes surfaces ...

M. Pilet : ... il me semble que pour la salle du Trépadé, ou d'autres salles ...

Mme le Maire : ... sur les grandes surfaces, cela fait longtemps que les équipements ont été fournis aux agents. Je vous rassure, ils ne font pas le ménage au balai ...

M. Pilet : ... je n'en étais pas sûr, je reste sur mon point des deux adjoints techniques. Si nous faisons le calcul, au 4 mai 2017, l'estimation qui avait été faite pour faire la charge de travail c'était 2,5 équivalents temps plein. Là, ça va faire en dessous, donc il va manquer du temps de travail, et donc pour vous il faudra le compléter, après ce n'est pas un accroissement temporaire d'activité, c'est une charge de la commune et donc il faudra à terme que ces emplois soient pérennisés d'une manière ou d'une autre. Voilà nos remarques. Après, sur le principe, nous nous en réjouissons, et nous sommes effectivement d'accord. Nous avons bien vu que des choses avaient été enlevées, Cantelauze, mais il y a l'école en plus, et par rapport au cahier des charges qui avait été fait au 4 mai 2017, je me répète, mais là, deux agents ne vont pas suffire, surtout qu'ils ne sont pas à temps complet.

M. Lascret : le chiffrage a été réalisé par le responsable de service. Nous avons repris le nombre d'heures réalisées par ces deux sociétés. Des ajustements ont été faits par rapport aussi au taux de fréquentation des locaux, nous ne touchons pas notamment à tout ce qui concerne l'école du Trépadé. Aujourd'hui, des prestations augmentent, d'autres vont diminuer. Mais au global, nous sommes à peu près sur le même nombre d'heures que ce qui était. Cela nous fait donc deux contrats à 26,5/35^{ème}, qui couvrent la prestation sur l'ensemble de ces locaux.

M. Pilet : au 4 mai, lorsqu'il a été demandé une prestation externalisée, nous étions à 2,5 équivalents temps plein.

Mme le Maire : M. Pilet, j'ai posé exactement la même question au responsable du service entretien. Lorsque j'ai vu effectivement les locaux et les surfaces connues de ses locaux et le nombre d'heures affectées à l'entretien de l'ensemble de ces bâtiments, j'ai eu la même réflexion que vous en disant que ce n'était pas suffisant. Le responsable de l'entretien m'a expliqué son mode de fonctionnement, ce que vous disait tout à l'heure M. Lascret, à savoir que la charge sur l'ensemble de ces bâtiments n'est pas la même sur toutes les semaines, en fonction de l'utilisation qui en est faite. C'est ce qui nous permettra de jouer sur la mise à disposition des agents sur tel ou tel bâtiment, en fonction de l'usage qui en sera fait au fil des semaines. C'est une étude précise qu'il a portée, nous verrons ce que cela donnera. Je voulais juste vous dire également que les deux postes en question sont attribués à deux agents qui travaillaient pour Entraide et Partage, que nous connaissons bien puisque ces agents travaillaient sur l'école maternelle du Trépadé ; ces agents ayant donné entière satisfaction sur le site sur lequel elles travaillaient, c'est la raison qui a fait également que nous avons élargi leur temps de travail sur d'autres bâtiments de la commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les contrats ci-dessus décrits.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 (délibération n° 2018-089)

M. Lascret : il convient de délibérer concernant les modalités d'organisation des élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018. Aussi, suite à la réunion de concertation du 12 avril 2018 en présence des représentants des syndicats, il est proposé :

- de maintenir le paritarisme au sein du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)
- d'octroyer des voix délibératives aux représentants de la collectivité
- de définir le nombre de représentants au CT et au CHSCT : 5 titulaires et 5 suppléants

Mme le Maire : donc, tout le monde est d'accord.

M. Gaubert : ce qui m'interpelle un peu, c'est que le Comité Technique n'est pas paritaire. Par définition, il peut ne pas être paritaire ? C'est effectivement à nous de choisir s'il le sera ou s'il ne le sera pas ?

Mme le Maire : oui.

M. Gaubert : c'est la commune qui décide.

M. Lascret : oui, c'est l'objet de cette délibération.

M. Gaubert : parce que par définition, les syndicats, dans cette affaire-là, à partir du moment où ils acceptent effectivement que ce soit paritaire, ils sont désavantagés.

Mme le Maire : en l'occurrence, il est vrai qu'il n'est pas paritaire sur notre commune, dans le sens où nous permettons à l'ensemble des représentants syndicaux titulaires ou suppléants de participer ; ils sont fort nombreux et il y a moins d'Élus. Nous votons le principe du paritarisme ; nous ne votons pas par individu, en l'occurrence par membre présent, nous votons par collègue. C'est depuis que cela ne s'appelle plus CTP, depuis que cela s'appelle CT. Ce sont donc deux collèges différents qui votent.

Nous actons donc le fait que ce soit paritaire : 5 Élus représentant le personnel et 5 Élus représentant le Conseil Municipal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les propositions ci-dessus détaillées pour les élections professionnelles 2018.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - LA RONDE DE L'ISARD - INFORMATIONS

Mme le Maire : M. Chouard étant absent, il représente la commune à la présentation officielle de la course "la Ronde de l'Isard", il ne peut lui-même vous donner les dernières informations sur cette course, pour laquelle la commune sera "ville départ" de la deuxième étape le 18 mai 2018.

Une réunion a eu lieu récemment sur la sécurité de l'épreuve, avec les services de la gendarmerie ; ces derniers ont validé tout ce qui est mis en place pour sécuriser l'épreuve, les coureurs et tous les participants sur la place du Trépadé. Voici l'affiche, de petit format, mais il y a également le grand format. Je peux vous la faire passer si vous voulez.

Ont été définis, avec les organisateurs de la Ronde de l'Isard, les emplacements sur le Trépadé pour les organisateurs, les coureurs, les officiels, les buvettes, et tout ce qui est sécurité. Les coureurs partiront du Trépadé et arriveront au Trépadé ; le circuit, de 7 km 200 se déroulera sur le bas de la commune.

Vous recevrez, si ce n'est déjà fait, les invitations. Le rendez-vous est fixé à 10 h 00, ou 10 h 30, en Mairie, pour un départ à 11 h 30 sur la place du Trépadé.

Avez-vous des questions ? C'est un bel évènement, vous avez dû avoir dans vos bannettes le bulletin officiel distribué par les organisateurs de la course. Certains commerçants Fonsorbais ont participé au financement, M. Chouard vous en avait parlé. Leurs logos sont donc apposés au bas de l'affiche, vous les reconnaîtrez, 4 ou 5 me semble-t-il ont participé. Peut-être que M. Chouard vous en dirait davantage, je suis désolée de ne pas avoir plus d'informations. Donc, bel évènement pour la commune.

13 - LE MURETAIN AGGLO

Mme le Maire : lors du dernier Bureau Communautaire, le 24 avril dernier, nous avons parlé des Zones d'Activités Économiques (ZAE). La définition donnée comme base de travail est la suivante : "une Zone d'Activités Économiques Communales transférée à l'EPCI est un regroupement, existant ou futur, de plusieurs entreprises ou activités dont le périmètre est homogène, d'une certaine ampleur et présentant une cohérence d'ensemble. Il s'agit nécessairement d'une opération d'aménagement d'initiative communale, identifiée dans un document d'urbanisme validé par la commune, celle-ci ayant manifesté par au moins un acte administratif sa volonté d'y favoriser un développement de l'activité économique, au-delà du simple zonage dans le PLU. Les zones mixtes, associant activités économiques et habitat ou équipements publics, peuvent être qualifiées de Zone d'Activités Économiques Communales transférées si la présence d'activités économiques y est majoritaire. Dans certains cas, et en fonction de la localisation des activités, la zone pourra être segmentée et seule la partie dédiée à l'économie sera transférée".

Pour ce qui concerne Fonsorbes, les ZAE identifiées sont les suivantes : l'Espace Économique de Moundran, la ZAC de Moundran et les Portes du Gers, qui est en cours d'aménagement, avec à terme une rétrocession qui sera faite par MG Promotion à l'Agglo. Cela ne changera pas grand-chose en terme d'entretien des voiries desservant les ZAE, dans le sens où ces dernières seront entretenues par le biais du financement que nous portons en terme de voirie, avec un fonds de concours du Muretain Agglo. Mais ce n'est pas ce dernier qui prendra en charge la totalité de l'entretien.

M. Pilet : selon la définition, ces Zones Économiques ne peuvent pas être que des Zones Commerciales du coup ?

Mme le Maire : non, la preuve : la ZAC de Moundran et l'Espace Economique de Moundran ne sont pas que des Zones Commerciales.

M. Pilet : le centre ville, par exemple, ne peut pas être ...

Mme le Maire : ... non, cela ne peut pas être une ZAE : "regroupement de plusieurs entreprises ou activités dont le périmètre est homogène".

Nous avons également parlé de la réunion des pistes cyclables.

Juste pour mémoire : le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Fonsorbes, salle du Trépapé, le 29 mai à 18 h 30.

14 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (délibération n° 2018-090)

Mme le Maire : le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) a approuvé, par délibération du 22 mars 2018, le projet de modification statutaire. Les arrêtés préfectoraux du 31 octobre 2017, avec effet au 31 décembre 2017, actent la représentation-substitution de la Communauté de Communes Cœur de Garonne à 31 communes pour la compétence eau, et le changement de nature juridique du syndicat en "syndicat mixte fermé". Aussi, la modification des statuts comprend :

- Article 1, modification de la nature juridique du Syndicat et de la liste des membres
- L'ajout d'un article intitulé "territoire"
- Le basculement de la compétence "eau" en compétence à la carte
- Compétence "eau" : ajout du transport et stockage
- Création d'un article spécifique "prestations" pour le contrôle des poteaux incendie, la facturation et le recouvrement de l'assainissement collectif et la distribution d'eau à des non-adhérents
- Modification des modalités de transfert et de reprise des compétences à la carte
- Modification de la représentation des membres

La délibération et les statuts étaient annexés à la convocation. Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : j'ai vu qu'il y avait un transfert du siège puisque les premiers documents étaient basés au Lherm, et après, dans la délibération il était noté que c'était à Rieumes. Donc, une explication.

Ensuite, sur les futurs budgets, y aura-t-il une définition, une répartition entre les travaux qui sont faits entre la part communale et la part du syndicat ? Y a-t-il des choses actées ? Comment cela va-t-il fonctionner ? Est-ce que c'est un peu clair là-dessus ?

M. Lerat, délégué titulaire au sein du SIECT : l'adresse, c'est le Lherm. Mais, les réunions se déroulent à Rieumes. En fait, ils restent à Rieumes pour faire fonctionner les locaux.

M. Pilet : si j'ai bien compris la modification des statuts, il y a la modification du lieu du siège social qui passe à Rieumes.

M. Lerat : oui. En fait, c'est pour faire fonctionner le local du syndicat, local qui était commun avec le SIAH. Je vous apporterai des précisions supplémentaires, mais c'est pour que cette partie du local soit toujours disponible. Bien entendu, ils payent un loyer.

Mme le Maire : pour ce qui concerne les investissements ?

M. Lerat : pour les investissements, nous avons eu les budgets, et je ferai une présentation pour vous montrer les investissements réalisés au niveau du syndicat.

Mme le Maire : nous l'inscrirons à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal ?

M. Lerat : oui, au prochain Conseil Municipal je pourrai vous faire une présentation.

M. Pilet : après, c'est un détail, mais si vous pouviez dire aux services d'éviter d'apposer les tampons sur les textes, parce que sur des documents reçus de la Préfecture, il y a des tampons en plein milieu des textes, il y a des endroits que nous ne pouvons pas lire à cause de cela. C'est du détail, mais si vous pouviez faire remonter cette observation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIECT.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : une décision municipale a été prise concernant le marché public pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du local à Moundran. L'architecte retenu est M. Mourareau Didier, pour un taux de rémunération de 9,5 %, soit 9 500 € HT.

16 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Au carrefour des départementales D 50 et D 68, en provenance de Lamasquère, les automobilistes ont sur leur droite un panneau publicitaire qui masque la visibilité en direction de Frouzins. Plusieurs automobilistes, dont des personnes âgées, nous ont signalé cette gêne qui, parfois, leur a entraîné des frayeurs, nous savons que ce point a déjà été signalé en conseil de quartier. Cette situation engendrant des prises de risque, peut-on espérer un déplacement rapide de ce panneau ?

M. Marin : nous allons vous distribuer un document pour situer exactement l'intersection de façon à ce que vous voyiez bien de quoi il s'agit. Le panneau d'affichage en question a été déplacé lors de l'aménagement du premier arrêt de bus situé au niveau du chemin du Bois. Etant donné qu'il se trouvait à l'emplacement de l'arrêt de bus, il a fallu le déplacer. Donc, vous n'êtes pas sans savoir que les panneaux de signalisation sur une départementale doivent faire l'objet, pour leur implantation, d'un agrément du Conseil Départemental, notamment du service voirie de Muret. Aussi, lorsqu'il a fallu déplacer ce panneau, nous avons demandé, par le biais du Muretain Agglo, puisque c'est lui qui était le maître d'ouvrage, de faire venir le service de voirie départementale de Muret. Deux fonctionnaires territoriaux sont donc venus de Muret et ont défini exactement l'emplacement du panneau. Ils l'ont matérialisé avec des bombes de peinture rouge, et nous avons pu faire venir l'entreprise qui a installé les panneaux. Effectivement, des premières personnes on dit qu'elles ne pouvaient pas voir la circulation venant de là, donc nous nous sommes rendus sur place, avons photographié pour voir exactement ce qu'il se passait. Il s'agit, à cette intersection, d'une zone limitée à 50 km/h en sortant d'une zone de 30 km/h. Donc, normalement, la circulation est apaisée à cette intersection et la visibilité, comme vous pouvez le voir sur la photo, est largement suffisante pour une zone à 50 km/h. Je ne vois donc pas comment on a pu terroriser des gens, à moins que pour conduire ils ne s'assoient sur le siège arrière.

M. Pilet : excusez-moi, mais ce n'est pas très sympathique pour ces personnes. Que vous vous en preniez à moi parce que vous trouvez que ma question est saugrenue, soit. Je suis porte-parole de gens qui habitent sur la commune, des personnes âgées, ce n'est pas très sympathique pour elles. Alors, en plus, avec la photo que vous communiquez, nous voyons bien toute la ligne du STOP, les gens qui circulent normalement, les personnes âgées qui sont prudentes, sont plutôt sur la voie droite. Et quand vous êtes sur la partie droite, comme tout automobiliste qui respecte bien les règles, cela gêne, notamment lorsqu'on est un peu âgé. Excusez-moi, mais il y a des gens qui m'ont dit "je me suis mis en condition et j'ai vu que ça gênait". Pour moi, il me semblait que c'était une question simple, de savoir si nous pouvions faire quelque chose pour ce panneau. Donc, c'est "oui, on peut faire quelque-chose" ou "non, on ne peut pas faire quelque chose". Je trouve le niveau de réponse, par rapport aux gens qui ont posé la question, franchement déplacé.

M. Marin : c'est vous qui avez posé la question ...

M. Pilet : ... je suis le porte parole de personnes ...

M. Marin : ... je vais renvoyer un courrier aux services départementaux de voirie en leur disant qu'ils se sont trompés en implantant le panneau, et qu'ils veuillent bien venir me voir pour me dire où le mettre.

Mme le Maire : déjà, qu'ils nous donnent leur avis sur l'emplacement, et voir si cela leur paraît effectivement ...

M. Pilet : ... c'était une question vraiment anodine. Excusez-moi, mais ...

Mme le Maire : cela dit, nous sommes sollicités tous les jours, tous les jours M. Pilet, par des demandes qui sont, quand nous allons sur le terrain, excessives. Chacun voit midi à sa porte, et nous ne sommes plus dans l'intérêt collectif, nous sommes sur du petit intérêt individuel, je ne sais pas si c'est le cas en l'occurrence. Nous allons nous retourner vers les professionnels qui ont décidé de ces implantations-là, voir s'ils les valident, ou s'ils reconnaissent effectivement une erreur, et nous aviserons en fonction. Nous vous tiendrons au courant des réponses qui nous seront apportées.

M. Pilet : merci.

Mme le Maire : mais pour le pratiquer, pour y passer de temps en temps, en aucun moment je ne me suis sentie en danger par rapport aux gens qui viennent de droite, ça c'est clair.

M. Pilet : j'ai spécifié la demande de certaines personnes en disant ...

Mme le Maire : ... oui, mais parfois, il faut savoir aussi, en tant qu'Elu, modérer les exigences de

personnes, je ne sais pas si là c'est le cas ou pas, mais il faut savoir aussi leur répondre en toute conscience, il faut savoir leur dire que la demande est excessive et qu'elle n'est pas forcément recevable. Il ne faut pas forcément faire remonter de façon systématique des questions qui ne méritent pas d'être traitées en Conseil Municipal.

M. Pilet : si nous donnons des éléments appropriés, je vais faire un retour sur les choses. Pour moi, c'est une question simple, d'avoir des éléments ...

Mme le Maire : ... notre temps est pris par des sujets qui sont majeurs, et si nous nous mettons à répondre de façon individuelle à des récriminations, qui pour certaines ne sont peut-être pas justifiées, nous n'en finissons plus. S'il faut interpellier de façon systématique nos interlocuteurs habituels qui ont déjà du mal à nous répondre en termes de délais sur des choses qui nous paraissent importantes, si nous allons sur du détail, nous allons les noyer, et nous allons nous noyer M. Pilet.

M. Pilet : pas tout à fait, cela ne me paraît pas du détail, ce sont plusieurs demandes, cela a été porté en conseil de quartier. Dire s'il peut y avoir une étude, pas d'étude, avoir des éléments afin que je puisse en faire un retour auprès des personnes qui m'ont sollicité. Cela me semblait être simple.

2. Le 29 mars 2018, une information nous est donnée sur l'Établissement Public Foncier d'Occitanie. A cette occasion, il est évoqué "des ilots d'habitats dégradés sur la route de Tarbes". Peut-on savoir quels sont les bâtiments concernés et leur nombre ? Est-il identifié d'autres situations identiques sur la commune ? Si oui, peut-on en avoir la connaissance, ainsi que leur implantation ?

Mme le Maire : peut-être avez-vous assimilé "dégradés" et "insalubres". Nous n'étions pas dans ce registre-là. Nous sommes bien d'accord, "dégradés" ?

M. Pilet : c'est notre législation ...

Mme le Maire : ... nous sommes d'accord. Je voulais avoir la certitude que nous parlions bien de la même chose. Vous faites comme nous, M. Pilet, vous allez marcher le long de la route de Tarbes et vous verrez qu'il y a des garages, vous verrez qu'il y a des vieilles maisons avec des murs peu entretenus, pas entretenus, et pour certaines probablement inoccupées. Pour l'instant, nous en sommes là, nous avons déambulé le long de la route de Tarbes et nous avons fait des photos. Nous aurons une réflexion sur le sujet, et nous verrons ce que nous proposerons à l'Établissement Public Foncier d'Occitanie. Pour l'instant, nous n'en sommes que là : déambuler route de Tarbes.

M. Pilet : excusez-moi. La question est en lien avec l'intervention que vous avez faite sur l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, en amenant des informations en disant ...

Mme le Maire : ... oui ...

M. Pilet : ... c'est un peu plus que de "déambuler", j'ai l'impression ...

Mme le Maire : ... cela veut dire que nous allons identifier, nous n'en sommes pas là. Il y a une quinzaine de jours, nous sommes allés sur la route de Tarbes, nous avons pris le temps de regarder les façades, les garages. A partir de là, nous aurons effectivement une réflexion sur les bâtiments qui mériteraient d'être repris, pour lesquels nous demanderions à l'Établissement Public Foncier d'Occitanie de bien vouloir étudier l'intérêt que cela pourrait représenter de les récupérer, et d'y porter un projet immobilier avec des commerces en rez-de-chaussée et des logements à l'étage, puisque c'est ce qu'il portera. Nous allons travailler sur la route de Tarbes, pour laquelle j'emploie ce terme "de boulevard urbain", et j'ose espérer qu'au terme de la réflexion, je ne le verrai peut-être pas en tant que Maire, nous allons retrouver un espace agréable. Aujourd'hui, beaucoup de choses sont dégradées : la voirie, les trottoirs, certaines façades. Cela mérite d'être étudié de plus près, dans le détail. L'idée est d'arriver à se retrouver avec une voie centrale de Fonsorbes agréable à regarder, agréable à fréquenter. Cela passera donc par de la réhabilitation, indéniablement, ou de la démolition et de la reconstruction.

M. Pilet : "réhabilitation" n'est pas pareil que "destruction".

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : si, comme vous dites, je vais déambuler route de Tarbes, je n'aurais peut-être pas le même point de vue que vous. Il n'y aurait peut-être besoin qu'uniquement de remettre un coup de crépi ...

Mme le Maire : oui, ce sont des choses qu'il faudra que nous travaillions, c'est-à-dire étudier jusqu'où la commune sera en capacité d'aider financièrement, sur cette voie-là, des propriétaires qui ne sont pas en capacité de le porter financièrement seuls. Peut-être aider financièrement à la réhabilitation avec ...

M. Pilet : ... ce n'est pas la même chose de réhabiliter ...

Mme le Maire : ... non, ce n'est pas la même chose ...

M. Pilet : ... comme nous sentions que c'était un peu avancé, je voulais avoir des éléments ...

Mme le Maire : ... non ...

M. Pilet : ... ce que j'aimerais, c'est que nous puissions en parler en commission urbanisme avec le point de vue de la Majorité, en évoquant les critères, que nous puissions discuter, comprenez bien que c'est un sujet sensible.

Mme le Maire : bien entendu ...

M. Pilet : ... et savoir aussi du coup, parce que c'est l'autre question, s'il y a la même vision sur d'autres endroits de la commune.

Mme le Maire : pour l'instant, nous ne l'avons pas regardé sur le reste de la commune. Nous nous sommes contentés de la route de Tarbes, même si nous avons pris un arrêté de mise en péril concernant une maison située rue de la Poste, je vous le dis au cas où vous me poseriez la question, dont la toiture est en partie effondrée. Nous avons donc sollicité le propriétaire.

M. Pilet : oui, mais là, nous sommes sur d'autres lois, d'autres législations ...

Mme le Maire : ... oui, mais je vous le dis parce que vous pourriez penser que nous avons identifié celle-ci. Nous l'avons identifiée en terme de péril.

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Point de situation concernant le projet immobilier sis 12 bis chemin Bénech, consécutivement à la réunion des riverains et celle avec le promoteur du 25 avril dernier.

Mme le Maire : nous avons effectivement été sollicités par un aménageur qui nous a présenté un projet sur ce terrain de, me semble-t-il, 3 800 m². Ce premier projet qu'il a présenté consistait à démolir la maison et à construire 32 appartements sur ce terrain-là. La réponse a donc été rapidement faite, nous lui avons dit qu'il était hors de question que nous validions un projet de cet ordre-là, qu'il veuille bien nous faire des propositions autres. Auparavant, nous avions reçu l'ensemble des riverains, et au-delà des riverains puisque nous avons invité à la réunion tous les riverains du terrain en question, ou à proximité immédiate, que ce soit sur le chemin Bénech, sur la rue des Jonquilles, sur le Cantalou ; approximativement 35-40 personnes ont participé. Je leur ai donné l'information, elles ne voulaient pas de ce projet-là, je les ai rassurées sur le fait que nous n'en voulions pas non plus, que cela ne correspondait pas du tout au caractère pavillonnaire du secteur, et que nous allions nous opposer à cette proposition. Il est facile de la refuser dans le sens où effectivement elle ne respecte pas notre PLU. Le permis qu'il a déposé sur ce projet-là lui sera refusé, sachant que le refus porte sur des éléments à la marge. Le refus ne porte pas sur la densité par rapport aux bâtiments, il n'y avait pas d'arguments suffisants pour nous y opposer.

Entre-temps, nous avons revu, donc effectivement le 25 avril, l'aménageur qui nous a présenté un autre projet, un projet de maisons mitoyennes, de maisons de ville, en l'occurrence 18 maisons, voilà ce que cela donne (*Mme le Maire présente un plan à l'assemblée*). Là aussi, nous lui avons dit que 18 maisons nous paraissaient encore trop, sachant qu'il y a bien un moment où il faudra tout de même accepter un projet car, quand il sera en cohérence avec notre Plan Local d'Urbanisme, nous n'aurons pas beaucoup de choix. Aussi, la proposition qui leur a été faite est 14 maisons, et pas au-delà. M. Marin et moi-même avons un rendez-vous avec l'aménageur, mercredi prochain. Cela veut dire aussi qu'il y aura probablement des négociations avec le propriétaire du terrain, mais cela ne nous concerne pas. Ce qui nous intéresse, c'est l'intérêt de la commune et l'intérêt des riverains, sachant que les riverains étaient fermement opposés au fait qu'il s'agisse de R + 1. Cependant, nous n'avons aucun argument qui nous permette de nous opposer au fait de construire un rez-de-chaussée plus un étage. D'ailleurs, les maisons qui se trouvent devant sont déjà en R + 1. Il est vrai que les autres maisons situées derrière sont des plain-pied. Comme je le leur ai dit, lorsque nous sommes arrivés à Fonsorbes, à l'époque, nous avions tous la chance de pouvoir acheter des terrains de 1 000, 1 500 ou 2 000 m² pour un coût qui n'est évidemment pas celui que connaît le foncier aujourd'hui sur notre commune. Nous en sommes donc là, dans l'attente de rencontrer l'aménageur, de savoir si notre demande de 14 maisons est recevable ou pas. Nous verrons ce qu'il nous propose. C'est ce que nous vous disions tout à l'heure, dans le cadre de la révision du PLU. Nous pensions qu'avec le coefficient d'emprise au sol et la notion de fonds de jardin à préserver, nous arriverions notamment à maîtriser les divisions parcellaires. Nous n'imaginions pas être confrontés, et heureusement que cela arrive maintenant, sinon il aurait fallu faire une modification en catastrophe, à des aménageurs qui allaient se comporter de la sorte, comme ils l'ont fait sur les communes de Plaisance du Touch et de Tournefeuille, qui elles, je vous le rappelle, sont qualifiées dans le SCOT en terme de villes intenses, où la densité est possible de façon autrement plus marquée que ce qu'elle ne

l'est à Fonsorbes, puisque nous, nous sommes en développement modéré. Mais s'ils arrivent avec de tels projets, il n'y aura plus de notion de développement modéré, et notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable tel qu'il a été défini ne tiendra plus la route. Nous sommes donc en train de travailler sur le sujet, nous partons dans l'idée d'un coefficient de biotope. A voir si cela sera possible, cela a été fait dans d'autres communes, sur Clermont-Ferrand notamment, nous essayons de voir si nous pouvons mettre toute la zone UBa avec un coefficient de biotope qui nous protégerait de ce genre de requins. Effectivement, les gens, ici, ont parlé de "requins" en parlant des aménageurs, mais c'est clair que leur objectif est de rentabiliser au mieux leurs opérations. A nous d'essayer de nous donner les outils pour nous en protéger, sachant que M. Marin a été sollicité par un architecte prêt à acheter 5 maisons sur la sortie côté Saint-Lys, dont des maisons récentes, qui ont 4-5 ans pas plus. Apparemment, les propriétaires étaient prêts à vendre. Donc ils arrivent, ils sortent les carnets de chèques, c'est ce qu'il s'est passé à Tournefeuille. Il faut donc absolument que nous trouvions la bonne solution pour nous protéger et garder autant que faire se peut le caractère pavillonnaire. Mais ce que j'expliquais également aux riverains, c'est ce que j'ai mentionné dans le courrier, courrier que vous avez tous eu je pense, c'est qu'il faut aussi accepter le fait que l'aspect pavillonnaire tel qu'il existait précédemment à Fonsorbes, surtout dans ces quartiers anciens, évolue ; nous ne pouvons plus rester sur des schémas tels que nous les avons il y a 10-15 ans avec des grandes maisons au milieu d'un grand jardin. Je crois que nous ne sommes plus dans ce schéma-là parce qu'il y a la loi Alur, mais aussi parce que pour permettre au plus grand nombre de se loger, il faut aussi accepter que cela passe par des modèles architecturaux différents. Mais il faut que nous arrivions à trouver un compromis qui soit satisfaisant pour l'avenir de la commune.

Est ce que j'ai répondu à vos questions ? Sachant que dès que nous aurons reçu l'aménageur, comme je m'y étais engagée auprès des riverains qui étaient présents, je leur dirai ce qu'il en est par rapport au projet qui nous sera proposé ; tout comme je leur avais écrit de suite après avoir reçu l'aménageur le mercredi après-midi, ils recevaient tous le mercredi soir le courrier les informant de ce qu'il s'était passé dans le courant de l'après-midi ; il en sera donc de même mercredi prochain.

2. Voisins vigilants : dispositif de prévention en place dans plusieurs communes de la Haute-Garonne ; et pour Fonsorbes ? Malgré l'annonce il y a plusieurs mois.

Mme le Maire : tout d'abord, ce dispositif ne s'appelle plus "voisins vigilants", mais "participation citoyenne". Pour cette dernière, le protocole est rédigé, il a été validé par la Préfecture. Cependant, à ce jour, nous sommes dans l'attente de l'inscription d'un quartier de la commune dans le dispositif afin de transmettre le document finalisé en Préfecture. L'inscription d'un premier quartier dans le protocole est obligatoire afin d'acter le document en Préfecture. A ce jour, nous avons communiqué des informations sur le sujet, il y a eu des informations sur le bulletin municipal, une réunion s'est déroulée ici, motivée par un possible référent sur un quartier. En fait, il n'y avait qu'un référent, et les voisins n'étaient pas dans l'idée de participer. Donc, malgré le fait que le lieutenant Savoia soit venu avec le référent de gendarmerie pour expliquer ce dont il s'agissait, aucune suite n'a été donnée puisque les voisins n'ont pas adhéré. Je pense que le référent n'était pas non plus dans l'optique telle que je l'envisageais d'un référent de participation citoyenne. J'avais plus l'impression d'avoir à faire à un chef de milice, et c'est probablement pour cela aussi que le voisinage a été réticent. Une réunion publique s'est tenue le 13 mars 2018, pour laquelle nous avons communiqué l'information nécessaire et suffisante par le biais de nos réseaux habituels, avec pour objectif que la gendarmerie réponde aux questions. Au cours de cette réunion, le lieutenant Savoia a de nouveau présenté ce qu'était la participation citoyenne et l'intérêt d'y adhérer. Pour autant, cette réunion a eu peu de succès, il faut dire que c'était le jour où il a neigé à Fonsorbes, ce qui a peut-être refroidi les éventuels administrés qui auraient voulu participer. Donc, à ce jour, nous n'avons pas de demande de la part de quelque quartier que ce soit. Si tel était le cas, il est bien évident qu'une réunion aurait lieu avec les services de gendarmerie pour reposer les règles de fonctionnement, ou réexpliquer ce qu'est la participation citoyenne, et auquel cas nous validerions la mise en place d'une telle structure sur la commune.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Nous avons fait ce que nous avons à faire, mais les administrés ne suivent pas.

17 - INFORMATIONS DIVERSES

SMEA

Mme le Maire : l'action portant sur la Déclaration d'Utilité Publique du SMEA auprès de la Préfecture, je ne sais pas si vous vous souvenez, n'avait pas été signée, nous étions dans cette attente. Cela a été fait, le Tribunal Administratif a été saisi pour qu'un commissaire enquêteur soit nommé. Ce dernier devrait être nommé dans les deux prochaines semaines, et l'enquête publique sera organisée en suivant. Le planning, bien que très serré, reste encore compatible avec les impératifs environnementaux du SMEA, puisqu'il faut impérativement que les travaux se fassent entre septembre et décembre, avec un autre impératif pour nous, celui que les travaux à Cantelauze se déroulent sur les mois d'été, mais il a de fortes chances malheureusement pour qu'ils débordent sur le mois de septembre.

M. Marin : il y a 15 jours, le SMEA est entré en accord avec l'ASA de Sainte-Foy de Pérolières, l'Association d'Arrosage Agricole, et donc le RÉSEAU 31 a racheté la retenue de la Galage à Sainte-Foy de Pérolières, c'est une retenue d'eau de 1 000 000 de m³, mais qui était en mauvais état. L'ASA de Sainte-Foy de Pérolières n'avait pas les moyens financiers de procéder à sa réparation. Les services Préfectoraux menaçaient de faire vider cette retenue parce qu'elle présentait un danger. Un accord est donc intervenu, à ce jour c'est RÉSEAU 31 qui est propriétaire de la retenue de la Galage. Cela permettra de maintenir l'arrosage agricole pour six exploitants de Sainte-Foy de Pérolières, à hauteur de 320 000 m³ annuels, et cela permettra aussi la réalimentation de l'Aussonnelle, de l'ordre de 500 000 m³. C'est ce qui était prévu depuis 15 ans, à savoir faire couler dans l'Aussonnelle de l'eau qui ne vienne pas uniquement des stations d'épuration, mais aussi pourvoir au fait qu'il redevienne un cours d'eau assaini. Je souligne aussi que pour l'augmentation de l'équivalent habitants de la station d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles, cette réalimentation était obligatoire à l'horizon 2022.

M. Pilet : en parlant de la station d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles, est-ce que le problème qui existait a été résolu ?

Mme le Maire oui, c'est bien parce que le problème est résolu, notamment par le biais de la modification du PLU de la Salvetat Saint-Gilles validé en Conseil Municipal, que cela a déclenché derrière la signature par la Préfecture. Je ne sais pas si c'est à cela que vous faites référence ?

M. Pilet : oui.

Attribution DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Mme le Maire : nous allons terminer, si vous le voulez bien, par une très bonne nouvelle. Nous avons été très agréablement surpris par le montant de la DETR que nous octroiera l'État pour les travaux de réhabilitation du relais entreprises au Centre Commercial Saint-Nicolas. Il nous a attribué une DETR de 100 662 €, ce qui est conséquent, et qui est d'autant plus étonnant quand nous savons que, de manière générale, l'enveloppe globale de la DETR a considérablement diminué. Cela montre l'intérêt que l'État a pour ce genre de réalisations. Ce sera donc la bonne nouvelle de la soirée.

Une autre bonne nouvelle, pour M. Perrot et ses voisins :

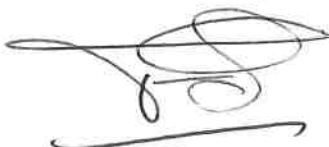
M. Marin : le SDEGH nous a fait parvenir par le biais de l'entreprise Barde Sud-Ouest un document nous informant que le vendredi 27 avril dernier, 13 lanternes qui ne fonctionnaient plus au lotissement des Charmes avaient été changées, ainsi que 8 qui ne fonctionnaient que très partiellement. Donc, 21 lanternes changées.

M. Perrot, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je vous remercie beaucoup, je n'ai pas pu constater de visu toute la partie. Par contre, comme je vous le disais tout à l'heure, j'ai constaté qu'il y en a déjà une qui est hors service.

Mme le Maire : merci à tous, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
BAË Jean-Philippe

